



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FÉVRIER 2012.

Présents : Mr RAOULT, Mme GIZARD (jusqu'à 23 h 45), Mr BODIN, Mme PLOUVIER, Mr THIRY, Mme PORTAL, Mr SALLE, Mme LÉTANG - Maires Adjointes - Mrs LARROQUE, DESPERT, Mmes CREACH, LEVY, Mrs BENOURI, PERNA, Mme LE VAILLANT, Mr AMSELLEM, Mmes SZLACHTER, BAGNOU, Mr TOMASINA, Mme LOPEZ (jusqu'à 22 h 40), Mme RATEAU, Mr CACACE, Mme DEJIEUX, Mr GENESTIER, Mr HAMMEL, Mmes HOTTOT et CANTON - Conseillers Municipaux.

Absents : Mme GIZARD (à 23 h 45, pouvoir à Mme PORTAL), Mr FICHERA (pouvoir à Mr SALLE), Mme BENOIST-PELLERIN (pouvoir à Mr BODIN), Mr OURNAC (pouvoir à Mr DESPERT), Mme GERLACH (pouvoir à Mme PLOUVIER), Mme RAKOVSKY, Mme LOPEZ (à partir de 22 h 40), Mr LAPIDUS (pouvoir à Mme HOTTOT).

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mr TOMASINA est nommé secrétaire de séance, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr Le Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L 2121-16 : « Le Maire a seul la police de l'Assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre ». Il sera donc reconnaissant au public de ne pas se manifester.

Par ailleurs, il rappelle que la réalisation de photos ou de film n'est pas autorisée pendant les séances du Conseil Municipal, si ce n'est, comme le veut la règle de la propriété littéraire et artistique, avec l'autorisation des personnes qui sont photographiées.

II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE ET EXÉCUTOIRES À CE JOUR (ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.)

Mr le Maire donne lecture du compte-rendu des décisions prises depuis le 14 Novembre 2011 :

DATES	SERVICES	N°	NATURE	OBJETS	COÛTS (TTC)
14/11/2011	Petite Enfance	11.069	Convention	avec l'Association S.E.B. pour la présentation de 2 spectacles, le 6/12/2011 aux enfants des crèches Anne Frank et Bueno Richard.	800.00 €
21/11/2011	Culturel	11.070	Contrat	avec la société QUARTIER LIBRE PRODUCTION, pour la présentation d'un spectacle pour enfants « 1,2,3 ZUT » le 11/12/2011 au Centre Culturel Thierry Le Luron.	2 780.00 €
21/11/2011	Services Techniques	11.075	Avis favorable	à la poursuite des activités du Centre de Loisirs, suite à la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité du 3/11/2011.	/
23/11/2011	Education	11.076	Contrat	avec C-LA COMPAGNIE pour la présentation du spectacle de Noël à la maternelle La Fontaine le 5/12/2011	341.66 €
23/11/2011	Services Techniques	11.078	Attribution d'un Marché en procédure adaptée	à la société FORCLUM, pour la fourniture et l'installation des Illuminations de Noël	90 422.09 €
6/12/2011	Culturel	11.079	Contrat	avec l'Association ARTISHOW pour le concert de Noël, en Mairie, le 9/12/2011	1 150.00 €
15/12/2011	Education	11.082	Contrat	avec la Compagnie PASQUAL ROMANO pour la présentation d'un spectacle à la maternelle Thiers, le 3/01/2012	341.66 €

DATES	SERVICES	N°	NATURE	OBJETS	COUTS (TTC)
15/12/2011	Services Techniques	11.083	Avis favorable	à la poursuite des activités au sein de l'Hôtel de Ville, suite à la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité du 15/12/2011	/
28/12/2011	Service Social	11.085	Contrat	avec la société PARTENAIRE PLUS pour l'organisation du déjeuner dansant des Aînés, le 20/01/2012	18 038.80 €
9/01/2012	Sports	12.001	Convention	avec la société EUROCHLORE pour la mise à disposition de bouteilles de chlore nécessaires au traitement de l'eau de la piscine.	731.95 €
7/02/2012	Urbanisme	12.005	Attribution d'un Marché en procédure adaptée	à la société DENEUX, pour le désamiantage et la démolition du bâtiment sis 12, allée Clémencet (Construction Commissariat de Police)	17 820.40 €

Ces Décisions ont été transmises au Contrôle de Légalité du représentant de l'État dans le Département.

III - RATIFICATION DU PROCÈS VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2011

Mme HOTTOT revient sur un engagement de Mr Le Maire consistant à leur transmettre par écrit des éléments de réponse à la question posée par Mr LAPIDUS au début de cette séance du 14 Novembre 2011. Ils n'ont pas reçu ces éléments de réponse.

Mr Le Maire lui demande de préciser son intervention.

Mme HOTTOT précise alors que Mr Le Maire avait émis un certain nombre d'accusations à leur encontre. Mr LAPIDUS avait fait remarquer qu'il ne comprenait pas pourquoi ces propos leur étaient adressés et avait souhaité avoir des explications. Mr Le Maire avait répondu qu'il communiquerait ces éléments par écrit.

Mr Le Maire lui demande de préciser à quel sujet.

Mme HOTTOT lui répond qu'il les accusait de ne pas être humains.

Mr Le Maire lui fait savoir que si ces allégations sont importantes, elle peut porter plainte.

Mme HOTTOT lui répond que ce n'est pas sa façon de faire. Par ailleurs, elle estime que puisque la parole avait été donnée, il lui semble normal de signaler qu'ils n'ont pas eu ses éléments de réponse. Puis, elle fait savoir que le Groupe LE RAINCY À VENIR ne prendra pas part au vote puisqu'ils ont quitté la séance quand on ne leur a pas donné la parole lors de cette séance.

Mr Le Maire lui fait remarquer qu'il a 2 groupes d'opposition à gérer et que si le groupe socialiste faisait un score plus important aux élections, il aurait un temps de parole plus important.

Mme HOTTOT lui répond que chaque Groupe d'opposition a le droit à la parole et ce n'est parce qu'un groupe l'a eue, que l'autre doit en être privé. Elle indique ensuite qu'elle siège au Raincy et qu'elle entend avoir la parole au Raincy.

Mr Le Maire répète : « Si j'ai pu dire que les socialistes n'étaient pas humains, je retire ces propos qui vous ont choqué. Les socialistes sont très humains. Ensuite, quand vous indiquez que je ne vous ai pas donné la parole, je vous confirme, et on va le vérifier dans le compte rendu, que j'ai interrogé Mr LAPIDUS pour lui demander s'il avait quelque chose à ajouter au dialogue en cours avec Mr GENESTIER. J'ai demandé à votre Groupe s'il voulait s'exprimer. On ne va pas non plus passer la soirée sur ce sujet. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 24 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Mme LOPEZ et le Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) RATIFIE LE PROCÈS VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2011.
Le Groupe LE RAINCY À VENIR n'a pas pris part au vote.

1.1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Mr BODIN présente ce point.

Les dispositions législatives et réglementaires prévoient, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce débat a lieu au plus tôt deux mois avant la présentation du Budget Primitif (BP).

Le vote du BP doit se tenir au plus tard le 31 Mars 2012. Le Débat a pour objet « de permettre aux Élus d'être informés et de se prononcer sur les tendances de l'évolution des dépenses et recettes budgétaires, sur l'évolution de la fiscalité locale, sur le recours à l'emprunt et d'évoquer les principaux projets d'investissement à réaliser ».

Il est à noter que le Débat d'Orientations Budgétaires concerne tout à la fois le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe d'Assainissement.

Afin de permettre une bonne compréhension du sujet et de favoriser le Débat, le plan de présentation du DOB reste le même que les années précédentes.

- I - Analyse de l'avancement des priorités du Budget 2011,
- II - Etude des contraintes du Budget 2012,
- III - Proposition de priorités pour les Orientations Budgétaires 2012.

I- ANALYSE DU RESPECT DES PRIORITÉS 2011

1. Maîtrise des dépenses de fonctionnement

La Ville a réussi à contenir ses dépenses de Fonctionnement malgré un environnement économique défavorable en 2011 :

- Inflation (+ 2,5 %)
- Hausse des indices des coûts du BTP (+ 4,1 %) ou de l'énergie auxquels sont indexés la plupart de nos contrats de sous-traitance

Le tableau présente l'évolution des charges principales de Fonctionnement de 2007 à 2011 (chiffres arrondis)

Elles couvrent les frais de personnel, les achats et services externes, les frais financiers, les subventions versées

2007	2008	2009	2010	2011
16 080 000 €	16 015 000 €	15 357 000 €	16 452 000 €	15 910 000 €

Sur cette période, la moyenne est de 16 M €/an.

C'est un montant qu'il nous faut maintenir pour dégager une marge d'autofinancement suffisante et ainsi, limiter l'effort demandé aux contribuables locaux tout en maintenant le niveau de service public.

2. Réalisation d'un programme significatif de réfection des trottoirs et voirie

Les consultations des entreprises ont été lancées et les offres reçues et analysées. Il reste à passer le Marché de travaux de réhabilitation des chaussées et trottoirs, pour un montant de 720 000 €.

3. Poursuite de la politique relative à la diversité de l'habitat

La part de 25 % de logements aidés dans chaque nouveau programme immobilier s'est concrétisée en 2011 avec la livraison de 60 logements neufs dont 15 logements aidés. Ils viennent s'ajouter aux 122 logements livrés en 2010 dont 35 logements aidés.

L'acquisition de logements dans les immeubles anciens ou vétustes s'est poursuivie. La Ville a exercé en 2010 son droit de préemption sur la propriété du 40 allée de l'Eglise comprenant 12 logements. Malheureusement, juste avant la signature de l'acte de cession, début 2011, le propriétaire a décidé de conserver son bien.

Par ailleurs, les opérations de cession de logements précédemment acquis par la Ville, au 23 allée de l'Eglise et au 54 avenue Thiers, ont progressé pour aboutir à une signature d'acte début 2012.

Evolution de la pénalité SRU (tableau ci-dessous). La Ville continue à verser la pénalité SRU qui reste relativement stable :

2007	2008	2009	2010	2011
232 496 €	237 869 €	274 760 €	253 855 €	262 375 €

4. Poursuite du plan pluriannuel de sécurité de la Ville

4.1 – La Ville a complété son effectif de Police Municipale à 10 agents et a intégré l'arrivée de nouveaux agents début 2012. Par contre, l'installation de nouvelles caméras n'a pu être effectuée.

4.2 - Le point majeur pour l'amélioration de la sécurité de la ville concerne la réalisation du Commissariat de Police du Raincy-Villemomble. Son financement a été acté suite aux nombreuses actions menées par le Maire, au niveau de l'Etat et de la Région. Son financement est assuré, le projet est maintenant lancé. Les permis de démolir et de construire ont été délivrés et de nombreuses réunions techniques ont été menées avec la Préfecture de Police, la SNCF, RFF pour permettre le démarrage des travaux début 2012.

5. Mise en place du marché de la Résistance

Le marché « Résistance » a été mis en service dès le 30 Juin 2011.

6. Mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation de l'Hôtel de Ville sur 3 ans

Les services de la Ville ont établi une programmation des éléments à réhabiliter ainsi que les spécifications techniques nécessaires aux consultations des entreprises.

II - ETUDE DES CONTRAINTES DU BUDGET 2012

Le Budget 2012 doit tenir compte de la situation économique générale qui aura un impact sur les recettes et les dépenses locales.

L'effort de redressement des comptes publics, par exemple, va entraîner, au mieux, un gel des recettes provenant de l'Etat (sans indexation à l'inflation prévue à 1,7% en 2012).

En outre, l'effort de péréquation entrepris pour réduire les disparités entre les territoires, va entraîner une redistribution d'une partie des recettes reçues de l'Etat vers les communes moins favorisées.

Par ailleurs, le recours à l'emprunt va être rendu difficile pour les Collectivités. Les disponibilités seront réduites et les taux fixes élevés pour les emprunts à long terme.

L'enjeu est difficile car :

- la Ville doit conserver ses capacités d'autofinancement des investissements avec des recettes qui stagnent et des dépenses qui augmentent mécaniquement avec les indices.
- Pour améliorer les recettes de Fonctionnement, il resterait l'évolution de la fiscalité sur les particuliers. La possibilité d'y recourir va être de plus en plus limitée compte tenu de la situation financière des ménages.

Pour réussir il faudra donc toujours contenir les dépenses de Fonctionnement. Cela restera notre objectif principal lors de l'établissement du Budget Primitif 2012.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Les dépenses :

- Masse salariale

Après un pic de dépenses en 2007, la Ville a entrepris une réduction réussie de la masse salariale sur 2009 et 2010. Celle-ci s'est stabilisée en 2011 à un niveau qui représente 57 % des charges de Fonctionnement. Ceci est considéré comme un seuil maximum, la moyenne pour les villes de la strate (10 000 à 20 000 habitants) est de 50 %.

- Dépenses d'achats et charges externes

Ces dépenses sont soumises à l'augmentation mécanique des prix des services, des produits et des matériaux. Elles restent difficiles à diminuer sans toucher à la qualité des services rendus, une attention sur les achats au quotidien permettra de contenir ces dépenses.

- Dépenses de la dette

La Ville n'a pas emprunté en 2010 et 2011. Ceci entraîne un effet de réduction des remboursements qu'il faut poursuivre.

Remboursement annuel	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (prévision)
Intérêts (en €)	458 167	470 222	402 193	410 980	374 154	361 000
Capital (en €)	1 142 311	1 085 965	1 009 000	1 020 908	1 012 028	945 000

- **les recettes**

1. Droits de mutation

Après une forte baisse en 2009, ils ont retrouvé un très bon niveau en 2010 que l'on a conservé en 2011. En 2012, ils ne devraient pas progresser car la raréfaction du crédit et l'augmentation des taux pourraient tasser les demandes d'acquisition

Recette des droits de mutation	2007	2008	2009	2010	2011
	1 074 831 €	788 497 €	472 169 €	1 046 319 €	1 054 998 €

2. Autres recettes

Les recettes, liées aux prestations fournies par les services municipaux, sont en légère hausse. Elles doivent se poursuivre par la nécessaire augmentation des taux.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- **les recettes**

1. Les subventions

La démarche de recherche de subventions est poursuivie. On peut noter un tassement des recettes dans ce domaine, les Collectivités ou organismes ayant parfois plafonné leurs subventions sans indexation sur l'inflation.

- Autres recettes

En section d'Investissement, la recette déterminante est celle provenant de l'excédent des recettes de Fonctionnement sur les dépenses de Fonctionnement. C'est notre « capacité d'autofinancement » en Investissement.

Pour notre Ville, elle doit être d'un niveau suffisant pour couvrir tous les investissements nécessaires à l'entretien du patrimoine communal, en évitant d'augmenter l'endettement surtout en 2012 où il sera très contraint.

- **Les dépenses :**

En 2012, les dépenses d'Investissements budgétées devraient être proches du Budget 2011 sans recours à l'emprunt en intégrant les résultats du Compte Administratif 2011.

III – PROPOSITION DES PRIORITES POUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

La plupart des priorités sont la poursuite des priorités déjà engagées dans le cadre de réalisations pluriannuelles.

1. Poursuite de la maîtrise des dépenses de Fonctionnement

La maîtrise des dépenses de Fonctionnement reste, plus que jamais, une priorité pour notre commune. Les contraintes budgétaires énoncées pour 2012 conduisent tout à la fois à poursuivre les efforts et à limiter l'évolution de la fiscalité des ménages. La petite marge de manœuvre se trouvant peut être au niveau de la Taxe Foncière Bâtie.

Elles conduisent à proposer une augmentation raisonnable des taux pour 2012 de 1 % sachant par ailleurs que les taux de base subiront une augmentation fixée par la Direction des Finances Publiques.

2. Réalisation d'un programme de réfection des trottoirs et chaussées

Le travail technique et administratif, mené en 2011, doit permettre d'entamer rapidement en 2012 des réfections des voiries communales en y incluant l'éclairage public.

3. Poursuite de la politique de la diversité de l'habitat

De nouvelles constructions immobilières sont programmées, elles comprendront le pourcentage de 25 % de logements aidés.

Egalement, la Ville poursuivra sa politique de préemption de logements anciens ou vétustes en vue de leur réhabilitation et la transformation d'un certain nombre en logements aidés. On peut déjà citer pour 2012 :

- l'acquisition du 33 et du 117 avenue de la Résistance
- la revente du 54 avenue Thiers et du 23 allée de l'Eglise

4. Poursuite du plan pluriannuel de sécurité de la Ville

4.1 Les effectifs de la Police Municipale sont portés à 13 agents (déjà réalisé par l'embauche de 3 agents en Janvier 2012)

4.2 La mise en place du C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec Villemomble dont l'objectif est de coordonner toutes les actions de sécurité des biens et des personnes de nos deux villes.

4.3 Vidéo protection : Installation de nouvelles caméras et création du centre de surveillance en commun avec Villemomble.

4.4 La Ville poursuivra sa participation active à la réalisation du Commissariat par différentes actions :

- Démolition du 12 allée Clémencet
- Réalisation de la voie d'accès au Commissariat et au parc relais de stationnement par l'allée Clémencet
- Coordination des différents acteurs (Ville, SNCF, RFF) pour permettre la réalisation du projet suivant le calendrier suivant :
 - Début de la démolition : Avril 2012
 - Début du chantier de construction : Septembre/Octobre 2012

5. Réalisation d'une pelouse synthétique pour le terrain de football

Le stade du 11 boulevard du Nord accueille les activités sportives de plusieurs établissements scolaires et associations sportives (football).

Afin d'améliorer les conditions de la pratique sportive, il est prévu de réaliser une pelouse synthétique. Cette opération se fera dans le cadre du plan de rattrapage d'équipements sportifs du Département, initié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

6. Mise en place d'un programme pluriannuel de rénovation du Centre Culturel Thierry Le Luron

Le Centre Culturel Thierry Le Luron a été mis en service en 1972, il nécessite une rénovation et une modernisation. L'opération se déroulera dans le cadre d'un programme pluriannuel qui sera mis en place dès 2012.

7. Mise en place d'un programme pluriannuel de réhabilitation de l'Hôtel de Ville

Dans le cadre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville, la durée des travaux est sur 2 ans. Il s'agit particulièrement de réhabiliter :

- les chéneaux,
- les façades (y compris le ravalement),
- les menuiseries extérieures.

Poursuite de l'application du plan pluriannuel de réhabilitation des réseaux communaux d'assainissement, l'effort restera porté sur les réseaux structurants (boulevard du Midi et avenue de la Résistance).

Mr Le Maire : « Pour illustrer les propos de Roger BODIN concernant les ressources de la Collectivité et pour vous donner un ordre d'idée, en Janvier les droits de mutation se situent à 22 908 €. En Janvier 2011, ils étaient de 50 974 €. C'est-à-dire qu'on est à moins de la moitié.

D'autre part, je reviens sur les travaux dans le secteur de l'assainissement, on a multiplié par 7 nos dépenses d'assainissement depuis 2004, ce n'est quand même pas négligeable. Par ailleurs, force est de constater que le sous sol de la ville est très réactif aux variations de température, il y a eu des problèmes d'effondrement ces dernières 48 h.

Quant au Commissariat de Police, on a réussi à lever le freinage qui était organisé par des Elus locaux contre notre Commissariat de Police. Nous avons des difficultés à faire respecter le message initial : quand la construction du Commissariat de Clichy/ Montfermeil avait été décidée, dans le bureau de Jacques CHIRAC, il avait été précisé que les 2 Commissariats (celui de Clichy/ Montfermeil et celui du Raincy /Villemomble) seraient réalisés en même temps. Pour un de ces Commissariats, les délais ont été tenus ; quant au nôtre, il a pris 2 ans et demi de retard.

En ce qui concerne les préemptions, je vous rappelle qu'il est difficile de réaliser des logements aidés si nous n'avons pas de foncier disponible ou si nous n'avons pas de possibilité de récupérer des M² disponibles. La Loi SRU est virtuelle : certaines villes doivent réaliser des logements aidés et d'autres ne doivent pas en faire. Il y a un vrai problème. Le candidat du PS à l'élection présidentielle a proposé de multiplier par 5 la pénalité appliquée aux villes n'ayant pas leur quota de logements sociaux. J'ai fait le calcul. Pour Le Raincy, cela aurait une incidence de 21 % d'augmentation sur les impôts. Mr HAMMEL peut vérifier ce calcul. J'espère que cette pénalité ne sera pas multipliée par 5 parce qu'elle nous ferait payer 1 300 000 € au lieu de 262 000 €. D'autre part, le foncier se raréfiant, nous aurons de plus en plus de difficultés à réaliser ces logements aidés. Une autre réalité de notre Département tient au fait qu'il y a des villes où il y a trop de logements sociaux et, à contrario, il y a des villes où il faut qu'il puisse y avoir également des logements pour des cadres, des employés, des professions libérales. J'ai souligné à mon collègue Philippe DALLIER, que dans le débat sur le Grand Paris, nous devons introduire le fait que lorsqu'on réalise des logements sociaux à Saint Denis, la population des cadres et dirigeants d'entreprises réclame aussi la construction de pavillons. Notre grande différence avec une partie de l'opposition dans ce Département, c'est qu'ils sont idéologues alors que nous essayons d'être pédagogues car oui, il faut qu'on réalise des logements aidés, mais pas n'importe comment, pas comme à Livry Gargan où des espèces de bunker viennent de sortir de terre. Je suis plutôt fier de ce que nous avons réalisé sur Le Raincy. Roger QUILLIOT qui avait été Ministre de l'urbanisme et du logement, avait eu cette expression « un logement social réussi, c'est un logement invisible ». Au Raincy, on a rendu invisibles nos logements aidés et on les a rendu habitables.

Je tiens à remercier Roger BODIN pour son travail sur la préparation de ce Débat d'Orientations Budgétaires, en concertation avec ses collègues. Je rappelle qu'il ne s'agit pas du Budget Primitif de l'année 2012, qu'il s'agit, comme chaque année, de présenter, tout à la fois, le respect de nos engagements et les orientations pour l'année à venir.

Je termine en parlant de la vidéosurveillance. Elle a pris du retard parce que, cas unique en France, un jour le Curé a décidé de débrancher l'antenne du système de vidéosurveillance. C'est ainsi que nous nous sommes rapprochés de Villemomble, pour créer un Centre de Surveillance Urbaine commun. Je suis persuadé que ce qui a été combattu par la Gauche à Villemomble, ne le sera pas par la Gauche au Raincy.

Je rappelle enfin que ce point de l'Ordre du Jour n'est pas sanctionné par un vote. J'ouvre le Débat sur les Orientations Budgétaires pour 2012. »

Mr HAMMEL : « Vous exposiez opportunément, Mr BODIN que, parmi 6 priorités définies pour 2011, en réalité 3 d'entre elles n'ont pratiquement pas été réalisées. Je les rappelle : sur la voirie, il a été fait très peu de choses en 2011. Je fais le pari que, comme en 2010, on aura peut être réalisé 10 % du budget prévu sur ce poste là. Nous le verrons au moment du Compte Administratif. Or, dans cette même salle au moment du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année dernière, vous disiez Mr Le Maire, que la Ville mettait 500 000 € dans le Budget voirie et qu'ils seraient dépensés. Ils ne l'ont pas été.

La vidéosurveillance, vous venez de le rappeler opportunément Mr Le Maire, on a rien fait en 2011.

Quant à l'Hôtel de Ville, cela fait déjà plus d'un an et demi qu'il commence à s'effriter, qu'on parle de le refaire, on a vaguement colmaté 2 ou 3 corniches mais c'est encore quelque chose qui devait être fait en 2011 et qui n'est toujours pas fait.

Enfin, et peut être le point le plus préoccupant bien qu'il soit relativement invisible, vous rappeliez l'énorme effort, effectivement assez ingrat, de rénovation de nos réseaux d'assainissement. Là aussi, nous avons constaté une pause en 2011.

L'ensemble de ces faits nous amène à dire que le Compte Administratif 2011, lorsqu'il sera présenté, au-delà d'être prudent dans la gestion, a probablement été timoré. C'est-à-dire qu'il y aura encore, comme en 2010, d'énormes excédents. Je rappelle à nos collègues et au public, ici présents, que le Budget 2010 s'est soldé avec

un excédent net de plus de 3 millions d'€ alors qu'on nous décrit une situation très contrainte en disant qu'il faut faire attention. Pour l'instant, on fait des gros excédents, on va en faire encore en 2011.

Par ailleurs, une Délibération que nous allons étudier un peu plus tard au cours de cette séance, nous fait savoir qu'il est très vraisemblable qu'il y ait une recette importante en 2012, liée à la cession de la parcelle du 65 allée du Jardin Anglais. Donc, on a déjà un magot/une cagnotte qui est considérable : plus de 3 millions en 2010, probablement quelque chose du même ordre en 2011 avec en plus les 3 millions et quelques de la vente du Jardin Anglais... On aurait quand même pu espérer un Débat d'Orientations Budgétaires avec de l'ambition, avec du souffle en disant : on peut enfin faire des grandes choses. Or, bon encore une fois, c'est un peu petit bras. Je prends un exemple qui m'est cher, vous le savez, la question des trottoirs et de la voirie. Je suis d'ailleurs davantage centré sur les trottoirs parce que les piétons sont quand même plus vulnérables que les amortisseurs des voitures, bien que ce soit fâcheux que les voitures s'abîment aussi. On avait prévu au Budget de 2010, 500 000 € ; il en a été dépensé un peu moins de 50 000. Il y avait donc 450 000 € de rab. En 2011, de nouveau 500 000 € dont je pense qu'il n'y aura pas plus de 50 000 € de dépensés. Cela fait encore 450 000 € de rab. On pourrait encore budgéter 500 000 € en 2012, cela ne mange pas de pain, cela ferait à ce moment là 1 400 000 €. Vous dites triomphalement que la Ville va faire 720 000 € de travaux. Bon, c'est mieux que rien mais on aurait pu être plus ambitieux que cela.

Par ailleurs, sur l'Hôtel de Ville, pourquoi faut-il 3 ans pour le restaurer ? Pourquoi ne peut-on pas faire une opération une bonne fois pour toute au lieu de mettre des barrières tous les 3 mois et limiter la circulation autour de ce bâtiment public ?

La rénovation du Centre Culturel Thierry Le Luron, sauf erreur, elle a déjà maintenant 2 ans de retard par rapport au programme qui avait été annoncé par le Maire en prenant ses fonctions au début de la mandature. Donc, voilà on est à la traîne... On y va doucement, prudemment... et pendant ce temps, la Ville ne s'arrange pas, elle va même en se dégradant sur certains points. Beaucoup de Raincéens le disent.

Dernier point, et voyez Mr Le Maire que j'ai été bref, dans les priorités de 2012, nous regrettons qu'il y en ait 2 qui ne figurent absolument pas. Il ne s'agit pas d'un procès d'intention pour dire que rien ne sera fait dans ces domaines mais il aurait été plutôt bien de les faire figurer comme priorités dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Cela concerne les écoles ; je pense qu'il y a encore des choses à faire dans nos écoles, elles ne sont pas encore totalement au top de tout. Et le 2^{ème} sujet sur lequel nous aurions bien aimé qu'il y ait une priorité dans le Débat d'Orientations Budgétaires, ce sont des plans visant à gagner au niveau des économies d'énergie, aussi bien dans les bâtiments municipaux, dans lesquels il y a sûrement beaucoup à faire, mais également sur des campagnes pour aider les Raincéens à mieux mesurer les enjeux qu'il peut y avoir dans cette dimension là et, éventuellement les aider à faire des diagnostics qui leur permettent d'entreprendre des travaux susceptibles d'économiser l'énergie.

Voici les remarques que notre Groupe souhaitait faire sur ce Débat d'Orientations Budgétaires. »

Mr Le Maire : « Vous avez raison Mr HAMMEL, nous n'avons pas la même conception de la dépense. J'essaie de dépenser lorsque nous avons pu obtenir les financements. Le Centre Culturel Thierry Le Luron, nous n'avons pas encore la totalité des financements. Nous avons réalisé sur notre ville, l'ESAJ Raymond MEGE lorsque nous avons eu l'assurance de percevoir les subventions de la Région et du Département, au total 1 400 000 €. Nous n'avons pas la même gestion municipale que les villes de gauche parce que ces villes de gauche sont sous perfusions de l'Etat. La Ville du Raincy n'est pas sous perfusion mais sous ponction de l'Etat. C'est-à-dire qu'on nous fait une ponction, chaque année, d'environ 262 000 € auxquels il va falloir désormais ajouter les 120 000 € pour les petites communes rurales. La particularité tient au fait que nous n'avons pas les 17 millions d'euros que la Ville de Clichy sous Bois peut obtenir. Nous n'avons pas eu un plan de rénovation urbaine de 600 millions d'euros que les Villes de Clichy sous Bois et Montfermeil ont obtenu.

Vous nous faites des remarques sur le fait qu'il faudrait être ambitieux, qu'il faudrait avoir du souffle. Je vous propose moi que, lorsque vous prenez les photos des nids de poule, non pas de nous cacher ces photos mais de nous les transmettre pour que nous puissions tenir compte de l'avis de votre Groupe. Il en est de même pour toutes les photos que vous faites en arpentant les voles du Raincy pour que nous puissions essayer d'en tenir compte.

Pour ce qui concerne les travaux de la Mairie. Nous avons sur ce bâtiment, un certain nombre de réalisations à faire : les fenêtres, la toiture, les corniches. C'est vrai que nous avons pris du retard. J'ai considéré qu'une partie de la population ne comprendrait pas que l'on mette beaucoup d'argent pour la Mairie et beaucoup moins pour un certain nombre d'autres dépenses qui peuvent être du domaine social ou de l'emploi ou encore d'autres dépenses sur la commune.

Pour ce qui est de la vidéosurveillance, je ne peux pas imaginer qu'il y ait eu de la malveillance de la part d'un certain nombre de personnes du comité paroissial, qui a estimé que s'agissant de la vidéosurveillance de Raoult, on la débranche ! La vidéosurveillance n'est pas celle du Maire, elle est celle de toute la Collectivité. Je recense le nombre de villes qui étaient opposées à la vidéosurveillance et qui, maintenant, l'ont mis en place. Nous avons conçu un Commissariat avec la Ville de Villemomble, et je tiens encore à en remercier son Maire. Je vous rappelle que Villemomble a environ 28 600 habitants et que nous n'en avons que 14 000 et, pourtant, le Commissariat de Police du Raincy / Villemomble sera au Raincy.

En ce qui concerne l'assainissement, je vous donne un petit satisfecit : oui, nous devons poursuivre notre effort qui pourtant ne se voit pas. Quand les canalisations sont en fonte et que les terrains bougent, les canalisations qui ne sont pas en PVC explosent. J'ai pu m'apercevoir de cette réalité, ces derniers jours avec mon Directeur

de Cabinet, lorsqu'une quinzaine de personnes ont travaillé, dans le bas de l'allée des Hêtres et de l'allée de Bellevue, jusqu'à une heure et demi du matin pour réparer une canalisation.

Vous êtes typiquement socialiste, Mr HAMMEL. Vous êtes la chronique de tout ce qui va mal. Essayez de voir quand même qu'il y a un certain nombre de choses qui vont mieux : le nombre de voitures brûlées a nettement diminué, l'insécurité existe toujours mais elle est sans commune mesure avec ce qui existe à Bondy ou à Bobigny. Essayez de voir aussi que nous avons une pression fiscale relativement limitée et qu'avec toutes les propositions que vous faites, c'est du Hollande amélioré ; c'est-à-dire qu'il faut pour dépenser, trouver l'argent nécessaire à la dépense. C'est là votre problème, vous pourriez être portugais ou grec Mr HAMMEL. Mais, nous sommes en France... Je vais vous livrer un scoop. J'essaierai de faire sur Le Raincy, ce que mes amis essaient de faire au niveau national. Les socialistes vident les caisses, les communistes remplissent les prisons et la droite répare toutes les difficultés accumulées. Pas au Raincy bien sûr, grâce à Dieu, vous n'avez jamais géré la Ville ; vous pouvez avoir des idées. Votre collègue Mr BROUSSE avait proposé de construire la Médiathèque sur roulettes, pour être poussée sur l'avenue de la Résistance. C'est socialiste et au Raincy, on n'est pas socialiste.

J'aurai préféré vous donner satisfaction et vous avez un savoir faire qui vous permet de sortir des propos acerbes avec le sourire. Mais au Raincy, le type de gestion : que ce soit pour la construction de logements, ou leurs attributions, tout est transparent. Regardez ce dont on va parler à propos de Bondy ou de Sevran à propos des attributions de logements, dans les semaines qui viennent.

J'ai noté tout ce que vous avez dit Mr HAMMEL : vos propos sur le manque d'ambition, le manque de souffle... Alors, peut être que pour le moment, c'est vrai que je manque de souffle mais j'espère le retrouver très vite... et ambitieux, je le suis toujours et notamment pour le 22 Avril...

En ce qui concerne les écoles, la Ville a fait de gros efforts qui sont d'ailleurs reconnus par les directeurs d'écoles et les enseignants. Alors que vous disiez que nous ne faisons rien est très injuste. J'en veux pour preuve le nombre de demandes de dérogations scolaires, il y en a beaucoup plus de gens de Clichy pour venir au Raincy que de Raincéens pour aller à Clichy. Donc, à Clichy, ils ont beaucoup d'argent, ils ont beaucoup de dépenses mais il y a malgré tout une reconnaissance pour les écoles du Raincy qui sont attirantes alors que ce n'est pas toujours le cas dans d'autres villes... Vous ne pourrez plus nous donner des leçons, d'année en année, parce que quelques villes de droite, dans ce Département, ont des difficultés, c'est la réalité mais ce n'est pas aux villes de gauche de nous dire ce qu'il faut faire : les emprunts toxiques, c'est vous, pas nous.

Je tiens à remercier, au niveau du scolaire, l'action qui est menée par Claire GIZARD parce que la Ville a fait des efforts et, désormais, nous avons une méthode de travail qui fait en sorte que la Municipalité écoute régulièrement les directeurs d'écoles, que nous sommes attentifs à leurs préoccupations. Alors, c'est vrai que tout n'est pas parfait, il arrive qu'il manque du papier toilette mais cela est rattrapé dans les meilleurs délais. Vous ne pourrez pas nous caricaturer encore pendant des années et le Président de la République va vous le dire en long, en large et en travers... »

Mr GENESTIER : « Comme Roger BODIN l'a rappelé, effectivement le Débat d'Orientations Budgétaires c'est une prise de position de l'équipe municipale en place et puis, des prises de position également, comme le Groupe socialiste vient de le faire, sur vos propositions mais aussi sur nos orientations. Nous avons été tout à fait satisfaits de lire, dans un premier temps, que la Municipalité souhaitait lancer un programme de réfection des trottoirs et de l'ensemble de la voirie communale. Force est de constater que la Municipalité y a consacré beaucoup de temps, en 2011. Roger BODIN a d'ailleurs rappelé tout le travail de consultation pour le lancement d'Appels d'Offres. Néanmoins, les Raincéens s'interrogent sur l'action de l'équipe municipale : il y a des trous, les saisons se succèdent et les trous sont toujours là. Certains sont rebouchés de temps en temps. Est-ce que l'équipe municipale n'est pas en train de compter les trous qu'il y a dans Le Raincy... Plus sérieusement, nous espérons que l'année 2012 va permettre de réduire le côté catastrophique de la voirie qui a subi les affres du temps et des saisons qui ont été parfois difficiles. Nous espérons que l'engagement qui est pris sera réellement tenu devant les Raincéens.

Ensuite, sur la sécurité, nous sommes très satisfaits de ce qui est proposé mais au vu de ce que nous constatons, on sent qu'il y a une recrudescence des problèmes d'insécurité au Raincy : des cambriolages, des vols, parfois des agressions dans des voies secondaires, y compris derrière la Mairie où il y en a eu plusieurs voilà une quinzaine de jours... Au-delà de la partie matérielle et presque humaine où on constate que la Police Municipale fait son travail, pendant ses horaires, est-ce qu'il ne faudrait pas mettre en place une organisation qui fasse que toute la population soit liée dans des actions de sécurité ? Cela pourrait faire partie des orientations budgétaires. Je ne parle pas de milice ou de chose similaire, bien évidemment, mais simplement qu'on prenne en compte, en concertation avec le Commissariat, l'ensemble des agressions et qu'on mette en place un véritable plan qui permette de stopper cette hémorragie en termes d'insécurité qui est de plus en plus ressentie par la population, notamment depuis la rentrée de Septembre 2011 et en cette période hivernale. Nous pensons qu'au-delà de cette partie sécuritaire développée par la Municipalité, ce n'est pas le CISPD qui va faire quelque chose, nous le savons tous parfaitement, car c'est plutôt une instance qui relate les différents événements sans forcément avoir de pouvoir sur les problèmes d'insécurité. Il nous paraît important de savoir si la Municipalité souhaite aller un peu plus loin dans ce domaine.

À propos du sport, bien évidemment notre Groupe soutient la réfection, que ce soit sur un terrain synthétique ou naturel, du stade avec la participation de différentes organisations politiques, au sens de la gestion et, notamment suite au passage de Mr DOUILLET. La question que nous nous posons porte sur le devenir de la piscine et du centre sportif, qui est lié probablement à d'autres projets de la Municipalité sur lesquels on

s'interroge. On ne voit rien venir, on comprend qu'on ne puisse pas investir, qu'on ne puisse pas rénover tous les ans chaque outil et chaque élément sportif, et le Maire-Adjoint chargé des Sports partage, je pense, complètement mon avis. Mais là, sur la piscine et le centre sportif, on vous sent un peu muet et sans vraiment beaucoup d'arguments budgétaires.

En ce qui concerne le Centre Culturel Thierry Le Luron, indéniablement, il faut le revoir. C'est un sujet qui avait été largement défendu pendant la campagne des Municipales de 2008. Les choses ne sont pas arrivées. La Municipalité a eu d'autres priorités.

On se pose la question, qui avait d'ailleurs été largement défendue par une de vos colistière, du Conservatoire de Musique où là, on a compris qu'il y avait des orientations particulières qui étaient, pourquoi pas, au Centre Culturel Thierry Le Luron ; cela fait partie de vos options. Je ne sais pas si c'est confirmé ou non. Si ce n'est pas confirmé, que fait-on sur la partie Conservatoire de Musique ?

Un autre point qui manque dans les orientations budgétaires, mais c'est la décision de la Municipalité, concerne tout ce qui touche à la petite enfance. Les demandes nous paraissent toujours aussi importantes. Je ne propose pas, pour autant, de faire des crèches à souhait et en fonction de la natalité et de son développement au Raincy. Néanmoins, on voit bien que la population augmente par des apports extérieurs, par les logements qui sont construits ; on sent bien qu'il y a une natalité qui revient au Raincy et on n'a pas les orientations budgétaires sur ce point.

Un autre point qui n'est pas forcément dépensier, c'est le commerce ? Je ne sais pas si on peut l'appeler Plan de revitalisation du commerce et des entreprises qui nous a clivé au moment de la campagne ; c'est un des sujets importants qui avait fait notre différence. Est-ce qu'il y a aujourd'hui, un schéma pour revitaliser le commerce au Raincy ? On pourra me citer quelques exemples positifs mais on voit que sur ce sujet, qui est facteur de recettes et c'est la raison pour laquelle je pense qu'il doit entrer de droit dans un Débat d'Orientations Budgétaires, il faut connaître la position de la Municipalité.

Dans le domaine social, Mme RATEAU qui prend part aux réunions du CCAS me disait que, finalement, il n'y avait plus vraiment de sujets sociaux qui étaient traités ou très peu et que la Ville dispensait moins d'aides particulières. Peut-être que la Municipalité a fait des choix dans le domaine social mais en lien avec ce secteur, il me paraît important, dans cette période de crise, que l'on puisse, au-delà des opérations « Coup de Pouce à l'emploi » qui sont très sympathiques mais ciblées dans le temps, avoir une action très forte en direction de l'emploi car, comme vous le disiez tout à l'heure, les sujets sociaux sont bien évidemment en croissance et le domaine de l'emploi, malheureusement, touche de plus en plus de Raincéens. On voit refluer des niveaux de demandeurs d'emploi au Raincy, proches de ceux qu'on avait pu connaître à des périodes déjà très éloignées.

Voilà ce que je souhaitais dire sur ce Débat d'Orientations Budgétaires et, en conclusion, cela fait peut-être maintenant 29 ans que je le dis : la politique c'est l'art des moyens. Je pense effectivement, qu'au-delà du fait que vous indiquiez que la pression fiscale augmente d'1 %, on aurait pu avoir d'autres éléments ; mais cela, on le répète à chaque fois. Nous attendons donc le Budget où on pourra détailler les éléments, en étant concentrés sur les sujets qui nous paraissent les plus importants. »

Mr Le Maire : « 29 ans de mandat... dans l'opposition. »

Mr GENESTIER : « Non, pas 29 ans dans l'opposition. Je pense avoir contribué et participé à une partie du pôle d'excellence qu'a été Le Raincy. »

Mr Le Maire : « En ce qui concerne les trottoirs, cette année l'hiver est plus clément, mais les nids de poule ont été générés l'an passé, suite aux périodes consécutives de gel et de neige au cours desquelles on a dû déverser du sel pour permettre la circulation. C'est en ce sens que j'avais demandé ses photos à Mr HAMMEL. Et puis, vous le savez, la mise en œuvre des travaux n'est possible qu'à l'issue de consultations dans le cadre réglementaire du Code des Marchés Publics. Ce que le nouveau Directeur des Services Techniques s'emploie à faire, de façon d'ailleurs très réactive.

Pour ce qui est du sport, que les équipements ont été rénovés et notamment la piscine. Il faut peut-être de nouveau rénover certains équipements mais cela réclame que la Ville obtienne des financements. Si on fait la liste de toutes les dépenses qui sont évoquées, les impôts augmenteraient de 50 % ; ce n'est pas ce que Mr GENESTIER souhaite. Donc, oui, sur le sport il faudra avoir une réflexion d'ensemble.

En ce qui concerne la surveillance, oui, on pourrait faire en sorte de créer un engagement citoyen dans la population qui fasse en sorte que le civisme soit appelé. Je conseille d'ailleurs à Mr GENESTIER d'aller voir à Meaux ce que JF COPÉ a mis en place à la Pierre Colinet et à Beauval, c'est un travail très intéressant.

Quant aux remarques concernant le Social, mais il est possible que Mme RATEAU dorme pendant les réunions, on continue à réunir périodiquement le Conseil d'Administration du CCAS qui dispense des aides sociales mais, on fait attention. C'est-à-dire que lorsque une personne demande une aide sociale et qu'elle est titulaire d'un livret de Caisse d'Épargne où il y a une somme importante, maintenant on y fait attention. Je rappelle à Mr GENESTIER que lorsque nous étions tous les 2 membres de la Municipalité de Mr MEGE, pendant 7 ans, on a versé des subventions à Mr CAVILLE alors qu'il était décédé.

Enfin, oui, on va essayer d'améliorer les choses. C'est-à-dire que tout n'est pas parfait dans ce que nous faisons. Il y a sûrement des améliorations à apporter ; on va essayer d'en tenir compte. Ce que dit Mr HAMMEL, on essaie d'en tenir compte. Lorsque Mme HOTTOT s'exprime au CCAS, elle voit bien qu'on

donne des aides tout en faisant attention et c'est même parfois Mme HOTTOT qui dit qu'il faudrait peut être se montrer plus regardant pour l'attribution des certaines de ces aides. »

Mme HOTTOT : « Je pense que ce qui se décide au CCAS doit rester au CCAS. »

Mr Le Maire : « C'est secret alors, mais je réitère mon propos et j'insiste sur le fait qu'on essaie de faire attention aux dépenses qui sont celles du secteur social. Quant au domaine de l'emploi, je tiens à remercier Maryse PORTAL du travail tout à fait remarquable qui a été mené ; ce qui va me permettre d'ailleurs de prendre le relais de Maryse PORTAL puisque je redeviens Président de la Mission Locale pour l'Emploi. Je vais montrer qu'on peut faire des améliorations, qu'on peut faire bouger un certain nombre de choses. Mais je rappelle à Mr GENESTIER que nous n'avons pas 130 000 habitants, on en a 14 000. On a un petit Budget avec des ponctions, pas de perfusions. Et d'autre part, et je tiens à en remercier Roger BODIN, on essaie de satisfaire le plus grand nombre de collègues de façon à ce qu'on puisse véritablement ne négliger aucun sujet. Il est difficile de dire qu'on ne fait rien pour le sport ; on a des Associations sportives qui viennent plutôt au Raincy avec des adhérents d'autres communes, que le contraire. Ce que j'ai entendu sur le secteur social, c'est profondément injuste parce que c'est faux : vous avez des Elus qui assistent aux réunions. Mr GENESTIER, connaissez vous une ville où on fait les attributions de logements en informant les uns et les autres ? C'est comme cela au Raincy. Ce n'est pas le cas dans toutes les villes : je rappelle Clamart où cela avait été filmé, Sevran où cela va l'être bientôt. Au Raincy, on gère une ville. Mr HAMMEL trouve que cela manque de souffle. Il est sportif lui, mais il fait un pied devant l'autre ; moi, j'essaie de faire en sorte qu'on avance sur tous les sujets. »

Mme GIZARD : « Je veux souligner que sur la petite enfance, on a fait beaucoup de progrès. En global, sur une année, on arrive à satisfaire entre 55 et 60 % des demandes. Pourquoi sur une année ? Parce qu'on a des familles sur des listes d'attente, qu'il y a parfois des désistements ou des déménagements et donc, on intègre les enfants. De même que nous avons maintenant optimisé la Halle Jeux en permettant, en particulier, aux enseignants qui n'ont pas besoin d'avoir une place 5 jours sur 5 et pendant les congés scolaires, de bénéficier de cette structure. Ce qui fait que globalement, on a plutôt des satisfactions. La Caisse d'Allocations Familiales nous a fait savoir que Le Raincy était une des communes qui accueillait le plus d'enfants. J'insiste aussi sur le Relais d'Assistants Maternelles (RAM), qui avait été mis en place par Isabelle LOPEZ, nous l'avons développé puisqu'il fonctionnait à mi-temps et depuis un an maintenant, cela fera d'ailleurs l'objet d'une Délibération à venir ce soir, il fonctionne à temps plein. Ce qui permet également d'accueillir les Assistants maternelles libérales, c'est aussi dans le cadre de la politique de la petite enfance, une animation qui est loin d'être neutre et qui est considérée par les parents comme un point d'accueil. C'est-à-dire qu'il y a environ 28 Assistants Maternelles qui fréquentent le RAM et chacune d'entre elles a, en moyenne, 3 enfants en garde. Je pense qu'il est toujours possible de faire mieux mais, en l'occurrence, pour une ville comme Le Raincy, nous sommes plutôt bien situés sur la politique de la petite enfance.

Sur les écoles, c'est vrai qu'il reste beaucoup à faire parce que nous avons des bâtiments anciens. Ce qui est aussi une chance parce que ce sont des écoles qui ont une histoire. Il y a eu beaucoup de réalisations cette année et nous avons mis en place des plans triennaux, en concertation avec l'ensemble des directeurs d'écoles. Il est sûr qu'on ne peut pas tout faire en une année et sur un plan triennal, on peut obtenir de bons résultats et, en tout cas, une rénovation satisfaisante de nos écoles. »

Mr Le Maire : « Et puis, il arrive aussi un moment où on a envie de se dire des vérités ; Pourquoi sur Le Raincy, on a autant de demandes de dérogations ? Pourquoi, sur Le Raincy, lorsqu'on arrive aux abords des écoles, il y a des ralentisseurs ? Pourquoi au Raincy, il y a des demandes très importantes des Directeurs d'écoles pour y exercer ? Il faudrait aussi que l'opposition ne soit pas destructrice, qu'elle contribue à faire passer un certain nombre de messages. On va en parler dans quelques instants à propos d'autres équipements. Les fédérations de parents d'élèves vont peut être avoir, après 2014, un nouveau Maire, pour différentes raisons, mais pour autant, la vie scolaire continuera et donc, dire qu'on ne fait rien pour les écoles, qu'on ne fait rien pour la petite enfance, c'est de la caricature ! Les personnes qui sont dans la salle connaissent Le Raincy. Il y a bien sûr celles qui commentent tout ce qui ne va pas mais il y a aussi celles qui préfèrent vivre dans notre ville plutôt que dans la ville voisine. »

Mr BODIN : « C'est au sujet du manque d'ambition qui nous a été reproché. Je voudrais présenter, de façon très simplifiée notre Budget, comme si c'était le vôtre. Très globalement, nous avons 20 millions d'euros de recettes, 17 millions d'euros de dépenses. Ce qui veut dire que nous avons un résultat de 3 millions d'euros qui se répartit ainsi en Investissement : 1 million d'euros sur la voirie et l'environnement ; 1 million d'euros sur les bâtiments, quand vous avez 30 000 m³ de bâtiments cela fait à peu près 30 € de réparation au m² ; et enfin, 1 million d'euros sur les opérations. Ceci, si non ne veut pas emprunter et il ne faut pas emprunter. Donc, cela veut dire que lorsqu'on inscrit par exemple 300 000 € chaque année pour les écoles, il en reste 700 000 € pour les autres bâtiments. Pour la voirie, c'est pareil. On va inscrire cette année, 720 000 € mais j'ai précisé qu'il y avait un report de 2011, donc nous atteindrons 900 000 ou 950 000 €. C'est simple : 1 million d'euros, 1 million d'euros et 1 million d'euros. Voilà l'ambition que nous pouvons avoir avec tous les équipements de la ville ; nous avons l'ambition de nos moyens. »

Mr Le Maire souligne que le Débat a duré un certain temps, que tout le monde a pu s'exprimer, qu'il n'a empêché personne de parler. Le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu et il a permis aux uns et aux autres de s'exprimer. Il n'y a pas de vote de l'Assemblée sur ce sujet.

2.1 – DÉCLASSEMENT, CESSIION ET DESAFFECTATION DE LA PARCELLE SISE 65 ALLÉE DU JARDIN ANGLAIS

Mr Le Maire présente ce point et rappelle : « L'ESAJ Raymond MEGE a été réalisé sur le terrain de l'ancienne patinoire. Il a été décidé, lors de la préparation de ce projet, qu'il pourrait être judicieux de ne pas avoir simplement un équipement sportif mais plutôt un équipement pluri fonctionnel. C'est à dire qu'il soit un Espace Sports, Associations, Jeunesse : l'ESAJ. Cela a été plutôt bien réussi. Si on ne fait sa publicité soi-même, il ne faut pas s'étonner que le Parti Socialiste la fasse, d'ailleurs le Président socialiste du Conseil Général était présent lors de l'inauguration. Ce site apporte satisfaction aux établissements scolaires qui l'utilisent et je tiens à préciser que les établissements scolaires et notamment le corps professoral a un peu changé son attitude. Auparavant, lorsque les élèves cassaient du matériel, on s'entendait répondre que les gardiens se conduisaient comme des gardes chiourmes. Les choses ont été clarifiées.

Par ailleurs, nous avons permis que l'ESAJ puisse accueillir les Associations. Je pense que c'est à la satisfaction des Associations utilisatrices. J'en veux pour preuve le nombre d'usagers qui fréquentent cet équipement, pour différentes activités.

Enfin, nous avons aussi ouvert le Point Information Jeunesse et je tiens à en remercier le Responsable du secteur Jeunesse de notre ville, parce que lorsqu'il s'occupe de quelque chose, il essaie de bien le faire. Ce Point d'Information Jeunesse a été inauguré par Mme BOUGRAB.

Parallèlement, nous avons reçu 800 000 € et 600 000 € ; il fallait trouver le reste du financement.

Les activités de la Maison des Jeunes, située sur le 65 allée du Jardin Anglais, étaient accueillies dans des conditions très précaires. Je vous rappelle que les bâtiments sont d'anciens bâtiments de l'armée américaine, qu'une partie des locaux est vétuste, que le petit théâtre n'avait toujours pas reçu l'homologation au niveau de la sécurité. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a envisagé la vente de ce terrain. Le produit de cette vente doit permettre de couvrir une partie des dépenses et de continuer à désendetter la Ville. Nous avons donc engagé une procédure de vente. Pourquoi cela a-t-il duré aussi longtemps ? Parce que la Municipalité a essayé de trouver l'acquéreur qui proposait la meilleure offre. Nous avons eu, hier, une Commission Concurrence et Transparence qui permet à la Ville de présenter et d'expliquer les modalités et le cheminement des cessions du foncier communal. Il y a des villes où cela se passe dans le bureau du Maire ou au restaurant. Moi, j'ai pris la décision, qui est peut être un peu plus périlleuse, de faire venir les Elus de l'opposition et de leur présenter les choses. Donc, nous avons eu une première proposition en 2007, par la société Bouwfonds Marignan, à 4 500 000 €. Ensuite, il y a eu plusieurs étapes de retrait des offres. La société Bouwfonds Marignan ne proposait plus que 2 500 000 €. Nous avons préféré attendre une conjoncture plus favorable et nous avons maintenant une offre, qui n'a pas reçu d'opposition de la part de la Commission Concurrence et Transparence, pour un montant de 3 400 000 €.

Le terrain sis au Raincy, 65 allée du Jardin Anglais, cadastré AB 335, d'une superficie de 1 794 m² appartient à la Ville. Celle-ci n'ayant pas vocation à se substituer aux aménageurs privés, entend permettre à ceux-ci de développer des projets en adéquation avec sa politique relative à la préservation du caractère urbanistique spécifique et à l'habitat.

C'est ainsi que la Ville du Raincy souhaite céder ce bien en l'état à un opérateur qui pourra y développer un programme immobilier mixte. Ce programme entre complètement dans le cadre de la politique locale de diversité de l'habitat et la commune souhaite également que ce projet comporte 25 % de logements aidés. Il est à préciser que la démolition des bâtiments se fera à la charge du futur acquéreur.

Par le biais d'une première Délibération en date du 5 Septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de déclasser du domaine public de la Ville, la parcelle sise 65, allée du Jardin Anglais et de Finchley, et suite à une deuxième Délibération en date du 12 Décembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la désaffectation des lieux, suite au transfert des Associations utilisatrices dans les nouveaux locaux de l'ESAJ.

Le Conseil Municipal a également autorisé Monsieur le Maire à signer un acte de vente relatif à cette parcelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération du Conseil Municipal N° 2007.09.09 en date du 5 Septembre 2007 relative au déclassement et à la cession de la parcelle sise 65, allée du Jardin Anglais et de Finchley,

VU la Délibération du Conseil Municipal N° 2007.12.09 en date du 12 Décembre 2007 relative à la cession de la parcelle sise 65, allée du Jardin Anglais et de Finchley (ancienne Maison des Jeunes),

VU la Délibération du Conseil Municipal N° 2007.06.10 en date du 25 juin 2007, relative à la diversité de l'habitat et, notamment, à la détermination de logements aidés pour les programmes immobiliers,
CONSIDERANT la proposition d'acquisition de cette parcelle présentée par la Société VINCI IMMOBILIER, pour un montant de 3 400 000,00 €,
VU l'avis de la Commission Concurrence et Transparence, réunie le 13 Février 2012,
VU l'avis de la Commission d'Urbanisme réunie le 15 Février 2012,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 7 Février 2012,

Mr GENESTIER : « Mr CACACE nous représentait à la Commission où vous avez indiqué qu'il y avait de nombreuses réponses et que vous reteniez la mieux disante. Donc, nous voterons cette Délibération sur la base du fait que c'est une recette importante pour la Ville et qu'il ne faut pas se soustraire à ce type de recette. Nous aurions préféré voir, effectivement, les raisons qui ont fait que tel ou tel ont proposé ce prix, ou d'autres prix mais, quoiqu'il en soit, nous voterons cette Délibération. »

Mr Le Maire : « Merci Mr GENESTIER de votre décision. J'ai essayé, lors de la Commission, d'indiquer le plus précisément possible l'historique de ce dossier. Nous avons interrogé 74 sociétés. Je crois que les offres ne tiennent pas compte de la particularité de la Ville mais qu'elles tiennent compte plutôt du prix du m² proposé sur le marché. A un moment, quand la société Bouwfonds Marignan s'est intéressée à ce projet, ils en espéraient 6 800 € le m², c'était très cher. On leur a indiqué que cela serait difficile à atteindre. Ils nous ont alors fait savoir qu'ils prenaient le risque parce qu'ils estimaient que l'implantation sur Le Raincy était bonne pour leur image. Néanmoins, cette proposition était très élevée. Ensuite, le marché a chuté puis il est remonté. Un collègue avait indiqué que si la Ville trouvait un acquéreur à plus de 3 000 000 €, il fallait signer. Nous en avons un avec une offre à 3 400 000 €. Cela a pris du temps. L'intérêt de Vinci Immobilier, c'est qu'ils ont une puissance de commercialisation importante. Ils ont aussi une large capacité de prospection. Le prix du m² serait de l'ordre de 6 100 et 6 300 €. Il y a encore du travail à faire sur ce dossier. Nous avons déjà fait une proposition pour que les riverains ne soient pas effrayés par le projet qui, je pense, sera le plus proche possible de celui qui avait été initié par Bouwfonds Marignan. Donc, les riverains l'ont déjà vu. Enfin, il y aura des logements aidés. C'est important au regard la pénalité SRU que nous avons, et que j'espère pouvoir limiter dans les 3 ans qui viennent. Cela aussi nous mobilise. Je voudrais répondre à Mrs HAMMEL et GENESTIER sur des questions qu'ils ne m'ont pas posées. Je passe un tiers de mon temps à essayer de trouver du foncier sur Le Raincy. C'est-à-dire qu'en fait cela prend beaucoup de temps et j'essaierai de contacter Mr HAMMEL, à titre confidentiel, pour qu'il puisse peut être intervenir auprès d'un de ses amis pour lui dire que si la Ville propose telles sommes, c'est pour réaliser des logements aidés. Parce que si demain, on apprenait qu'il y a des socialistes qui ne veulent pas vendre du foncier au Raincy..., ou qu'il y a des socialistes qui ont un immeuble à l'angle d'un terrain d'évolution, qu'ils payent l'ISF mais qu'ils ne veulent pas faire un prix préférentiel à la Ville, ce ne serait pas très compréhensible... J'ai indiqué, hier soir, aux membres de la Commission Concurrence et Transparence, que nous vous ferions passer un document sur les différents projets de Vinci Immobilier. C'est un groupe important. On ne pourra plus dire que Le Raincy, c'est Bouygues. Nous aurons donc un beau projet, solide qui répondra à l'attente de la population. Il s'agit ce soir, de déclasser, de céder et de désaffecter le 65 allée du Jardin Anglais. »

Mr GENESTIER : « Il est indiqué dans la Délibération, que le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre pour un montant de 3 400 000 € et que la démolition des bâtiments, les coûts d'une éventuelle dépollution du terrain et d'un éventuel désamiantage devront être pris en charge par l'acquéreur. Normalement, c'est le vendeur qui doit prendre à sa charge ces frais. »

Mr Le Maire : « C'est une excellente remarque. »

Mr GENESTIER : « Ce qui veut dire que le montant des études de dépollution de sol et du désamiantage sera fixé préalablement à la vente et donc, additionné au prix. »

Mr Le Maire : « C'est cela, vous avez tout compris. »

Mr GENESTIER : « Et donc, le cabinet sera mandaté par la Ville. »

Mr Le Maire : « Vous avez tout compris. Ce n'est pas comme la tour Utrillo à Clichy-sous-Bois où on fait payer par l'Etat, le désamiantage. Moi, je le fais payer par le promoteur. »

Mr GENESTIER : « Mais normalement c'est à la Ville de le payer ; donc, vous l'ajouterez ... »

Mr Le Maire : « C'est clair Mr GENESTIER. Je le demande au promoteur, et c'est aussi la raison pour laquelle cela a pris du temps. Parfois, on me fait des reproches complètement ambivalents : il ne fait rien en Mairie et quand j'y suis trop souvent, on me le reproche. Là, on a tenu le bras de fer avec le promoteur et nous avons obtenu cette prise en charge. C'est vrai que cette négociation a pris du temps car pour l'étude de sol et le désamiantage, le promoteur a un peu traîné des pieds. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Mme LOPEZ et le Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire, suite au transfert des Associations utilisatrices dans les nouveaux locaux de l'ESAJ, à entériner la désaffectation des lieux.

INFORME que le déclassement définitif sera prononcé par le Conseil Municipal, suite à la constatation de cette désaffectation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une promesse de vente portant sur cette même parcelle au profit de la Société VINCI IMMOBILIER, pour un montant de 3 400 000,00 €. La démolition des bâtiments, les coûts d'une éventuelle dépollution et d'un éventuel désamiantage devront être pris en charge par l'acquéreur.

DIT que la recette résultant de cette cession sera constatée au Budget de la Ville.

2.2 – CÉSSION DU TERRAIN DU PLATEAU D'ÉVOLUTION SIS 26 AVENUE THIERS.

Mr Le Maire présente ce point : « Je rappelle l'historique de ce dossier, non pas du terrain dévolution, mais de la réalisation du Collège parce que j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de désinformation sur ce sujet. Je ne peux pas imaginer, que sur un dossier scolaire, cette désinformation soit politique.

Nous avons un Collège Corot dont la rénovation, la restauration ou la reconstruction date d'il y a 11 ans. Il n'y a pas eu un Conseil d'Administration du Collège Corot où ce problème n'a pas été abordé durant ces 11 dernières années. La Ville a toujours soutenu, à travers divers vœux et différentes Délibérations, la rénovation du Collège auprès des différents Présidents successifs du Conseil Général, qu'ils soient communistes ou socialistes : Le Raincy ne doit pas être oublié. Quand il n'y a plus de chauffage au Collège et qu'on appelle la collaboratrice de Mr HANOTIN, qui est le Vice Président socialiste du Conseil Général, celle-ci répond que les enfants du Raincy n'ont pas à être privilégiés ! Cela dénote un certain état d'esprit...

Nous avons fait la demande de rénovation sur le site. Elle a conduit à un certain nombre de réunions, de rencontres, de délégations qui ont abouti à l'information transmise par notre interlocuteur : le Président du Conseil Général. La rénovation sur le site coûterait entre 20 et 30 % plus cher qu'une reconstruction. Je ne suis pas technicien du bâtiment et il est Président du Conseil Général. Donc, en fonction de cela, je pense que pour me répondre en ce sens, Mr BARTOLONE a fait travailler ses services. Nous lui avons alors fait savoir que la Ville du Raincy préférerait la rénovation sur place et nous lui avons également indiqué qu'il pourrait y avoir d'autres solutions et nous avons fait un certain nombre de propositions. Celles-ci ont conduit au lancement d'une pétition sur le blog du PS, avec la signature d'un certain nombre de personnes assises autour de cette table. Mais cela a surtout conduit au fait que le Conseil Général a examiné nos différentes propositions et a répondu par une lettre qui a été lue par Mme GIZARD, lors de la cérémonie des vœux. Lettre claire qui stipule que la Commission Permanente du Conseil Général a décidé que le Collège serait reconstruit dans le cadre d'un PPP (Partenariat Public Privé), à l'instar de ce qui avait été fait par la Région, avec les METP, pour les lycées. Il fallait trouver une solution pour les 21 collèges du Département qui posent des difficultés. C'était d'ailleurs le slogan de Mr BARTOLONE : « 21 collèges pour le 21^{ème} siècle ». Le PPP consiste à faire un projet global de rénovation des collèges. Ce n'est pas moi qui l'ai réalisé, c'est l'annonce qui a été faite par la majorité socialiste, les amis de Mr HAMMEL, au Conseil Général. Donc, nous avons reçu les courriers nous faisant part de la reconstruction du collège moins onéreuse que la rénovation sur site. Je ne sais pas si c'est vrai mais je me dis que Mr BARTOLONE étant Président du Conseil Général, Mr HAMMEL et ses amis ont du voter pour lui. Si Mr HAMMEL a voté pour lui, c'est qu'il pense que c'est le bon choix. Pour ma part, j'aurais préféré que ce soit quelqu'un d'autre mais Mr HAMMEL a choisi Mr BARTOLONE, Mr LAPIDUS aussi et Mme HOTTOT aussi. Claude BARTOLONE a été d'une correction absolue, je tiens à l'en remercier et je ne l'en remercierai jamais assez, pour plusieurs raisons d'ailleurs, dans la mesure où il a reconnu que la Ville du Raincy avait droit à un collège au même titre que les autres communes où il y a des difficultés. C'est-à-dire que, et je dis cela tout particulièrement pour les signataires de la pétition de Mr HAMMEL & Co, le Département ne tourne pas autour du Raincy ; c'est plutôt Le Raincy qui est dans le Département et donc, lorsque le Président du Conseil Général a dit « 21 collèges pour le 21^{ème} siècle », nous avons levé la main pour donner notre accord. Le Président du Conseil Général nous alors dit : vous êtes d'accord alors on vous met dans les 4 premiers. Je n'ai pas dit non parce que je connais l'état des finances du Conseil Général. Mr BARTOLONE a d'ailleurs reçu les Elus du Département pour leur expliquer que les dépenses sociales sont tellement importantes, qu'elles grèvent largement le Budget du Conseil Général. En 2 mots, Claude BARTOLONE a fait du SARKOZY en Seine-Saint-Denis. Ces dépenses sont tellement importantes, un peu moins importantes qu'au Portugal ou en Grèce, mais quand même très importantes, qu'il convient de faire des efforts. C'est pourquoi le Conseil Général a remis le projet vers 8 collèges, voire plutôt moins encore. Alors, la Ville devait proposer un emplacement pour essayer de trouver une solution au Raincy : soit trouver une solution de cession, soit envisager une solution contractuelle d'un bail emphytéotique. Je tiens d'ailleurs à remercier R. BODIN qui a défendu les intérêts

financiers de la Ville parce qu'il est vrai que ce bail emphytéotique aurait été plus avantageux pour la Ville. R.BODIN a eu raison de me dire récemment que dans 50 ans ou dans 100 ans, il ne faut pas qu'on nous accuse d'avoir bradé les intérêts de la Ville. Dans 50 ans ou dans 100 ans, on ne sera plus très nombreux autour de cette table à pouvoir toujours voter ! Le Président du Conseil Général a répondu par courrier, arrivé ce matin, en rappelant qu'il s'agit d'un plan comprenant 21 collèges et pas seulement celui du Raincy avec la Seine-Saint-Denis autour. D'ailleurs, je tiens à répondre à tous ceux qui racontent n'importe quoi dans les blogs, dans les pétitions, etc... pour qu'ils sachent bien quelle est la vérité. La vérité est que nous avons, dans le Département de la Seine-Saint-Denis, des communes comme Montreuil, où il y a un collège pour 54 000 habitants. Au Raincy, nous avons la chance de pouvoir prétendre à un collège pour 14 000 habitants. Ensuite, nous sommes allés sur place pour faire visiter le terrain du plateau d'évolution. Il y avait un Elu du Conseil Général, qui venait d'être élu et qui était présent. Puis, nous avons poursuivi la rencontre autour de cette table, et nous avons, avec les spécialistes du Conseil Général, abordé les différents sujets. Il y a eu une autre réunion avec les Elus de la Majorité Municipale et ceux de l'opposition du Raincy où, et j'attire l'attention de ceux qui ont honte d'avoir été mes collègues, à un moment le Directeur des collèges du Conseil Général est intervenu pour suggérer un collège intercommunal. Je me suis renseigné, ce n'était pas avec Marne la Coquette, ou avec Sèvres... C'était avec Clichy-sous-Bois. Ce qui a suscité une réponse assez vive de ma part, pour à faire savoir que je n'étais pas favorable à un collège intercommunal qui consisterait à faire en sorte que les enfants du Raincy ne prennent pas le car pour aller à la piscine (à 200 m) mais qu'il prennent le car pour aller au collège qui serait vraisemblablement situé aux alentours de la fosse Maussoin ou du collège Romain Rolland. Donc, premièrement, oui on aurait pu avoir un bail emphytéotique, c'était plus intéressant. Deuxièmement, le Président du Conseil Général nous dit qu'il faut apporter un traitement global à ce dossier des collèges, en PPP, et ce traitement global m'empêche de repartir à zéro notamment parce que, comme Mr SALLE l'a constaté, le financement bancaire comprend, pour le moment, Le Raincy. Je dis cela pour que Mr HAMMEL puisse le répéter et je ne le répéterai jamais assez ; Mr BARTOLONE est un socialiste correct. Il est bien. C'est tellement rare qu'il faut le souligner. Donc, en fonction de cela, je crois en la parole de Claude BARTOLONE. Il m'a dit que le collège du Raincy serait traité en priorité. Il m'a dit aussi que les communistes n'étaient pas tout à fait d'accord. La Commission permanente avait lieu ce matin. L'Assemblée plénière du Conseil Général aura lieu dans quelques jours, il faut que nous prenions une décision sur le terrain du 26 avenue Thiers. Alors oui, il y aura des problèmes de sécurité sur l'avenue Thiers, cela ne nous a pas échappé et on l'a fait remarquer au Directeur des collèges du Conseil Général au cours de nos différentes réunions. Oui, il y a des problèmes concernant les logements de fonction mais nous y avons pratiquement apporté une solution avec le petit bâtiment situé à l'angle du boulevard de l'Ouest et de l'allée Valère Lefebvre. Oui, je suis persuadé que, peut être sur intervention de Mr HAMMEL, Mr PAJON qui est Député socialiste de Noisy le Grand et propriétaire du petit immeuble situé face au terrain d'évolution, comprendra qu'il est difficile d'être socialiste et de faire le contraire des socialistes lorsqu'on est directement concerné ; quoique cela leur arrive assez souvent. Et puis je rappelle, et c'est important que tout le monde le comprenne, si on siège autour de cette table, on siège au titre de la Collectivité, de nos engagements... mais on ne siège pas comme parents d'élèves. On siège en qualité de représentant d'une Collectivité qui, lorsqu'elle sera bien informée, comprendra qu'il faut prendre le train quand il passe devant nous. Parce que si le train ne passe devant nous, on risque d'attendre, d'attendre et d'attendre encore... 11 ans pour avoir le collège. Je dis mea culpa parce que la meilleure idée, c'était le bail emphytéotique. Oui, mais le courrier du Président du Conseil Général est clair : c'est la cession à l'euro symbolique dans toutes les villes concernées par la rénovation des collèges. On ne peut pas faire autrement au Raincy. Ensuite, est-ce que ce terrain d'évolution est bien situé ? Il aurait peut être mieux ailleurs. Mais, là encore, nous ne sommes pas sur un collège virtuel. Signez une pétition, vomir sur moi, c'est facile mais, essayez de trouver les moyens de réaliser quelque chose, c'est plus difficile. Et enfin, la politique c'est un rapport de confiance ; d'abord entre la population et ces Elus et est aussi un rapport de confiance des Elus entre eux. J'ai confiance en Mr BARTOLONE parce qu'il ne m'a jamais manqué et que, contrairement aux Elus socialistes, il n'est pas destructeur, il est constructeur. Ce que je souhaite dans les mois qui viennent, c'est de pouvoir lui demander une subvention pour le Centre Culturel Thierry Le Luron parce que j'ai un peu l'impression que même, si nous nous entendons bien, nos rapports avec le Conseil Général sur un certain nombre de sujets (la Mission Locale pour l'Emploi, le RSA...) réclament un partenariat et que, d'autre part, le DGS du Conseil Général habite au Raincy. C'est-à-dire que lorsque la collaboratrice de Mr HANOTIN me dit que les enfants du Raincy ne sont pas prioritaires, elle se fait sermonné par son DGS parce que les enfants de celui-ci sont scolarisés au collège Corot. Voilà toutes les raisons qui m'amènent à penser que nous ne devons pas rater le rendez-vous et c'est pour toutes ces raisons que j'ai bien évidemment maintenu ce projet de Délibération. L'important, au bout du compte, c'est d'obtenir le collège. »

La rénovation du Collège JB Corot a été évoquée dès Juin 2002. Des études réalisées de 2003 à 2006, ont mis en évidence le coût très élevé des travaux de rénovation de l'actuel Collège JB Corot sis 2 avenue de Livry.

Le Conseil Général a préféré opter pour une construction neuve et a donc demandé à la Ville du Raincy de proposer un terrain à bâtir.

La Ville a alors proposé le plateau d'évolution jouxtant à la fois le Lycée Schweitzer et la piscine municipale au 26, avenue Thiers, parcelle cadastrée AB 344.

A cet effet, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu au cours du premier semestre 2011. Le Conseil Municipal du Raincy a tenu une réunion de travail sur ce sujet le 25 Mai 2011 avec des représentants du Conseil Général.

Par courrier en date du 26 Septembre 2011, Monsieur le Président du Conseil Général a confirmé à Monsieur le Maire que les contraintes urbaines du site et le caractère exceptionnel de l'architecture du Lycée avaient été pris en compte dans les prescriptions du CAUE transmises aux candidats.

A ce stade du projet, il importe de maintenir la volonté de la Ville de mettre à disposition le terrain du plateau d'évolution et de permettre aux membres du Conseil Municipal de valider le principe de la cession du terrain au Département, pour un Euro symbolique.

Le Président du Conseil Général a également confirmé, par courrier en date du 11 Octobre 2011, que les procédures de dialogue compétitif, nécessaires la mise en œuvre des travaux, ont abouti à la remise des projets définitifs à la fin de l'année 2011. L'Assemblée Départementale sera prochainement amenée à délibérer sur les offres finales de reconstruction du Collège, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée de Septembre 2014.

La Municipalité tient à souligner que dans l'éventualité où la reconstruction du Collège ne serait pas réalisée sur cette parcelle, celle-ci resterait bien évidemment la propriété de la Ville.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2241-1,

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses Articles L 1,

VU la Loi N° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'Arrêté Ministériel en date du 17 Décembre 2001, relatif aux opérations immobilières mises en œuvre par les Collectivités et Organismes Publics,

VU le plan de l'emprise du Collège, ci-annexé,

VU l'avis de la Commission d'Urbanisme réunie le 15 Février 2012,

VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

CONSIDERANT

- la volonté de la Ville d'améliorer les conditions d'accueil des élèves ;
- le projet de reconstruction du Collège JB COROT sur ce nouveau site ;
- que cette opération nécessite la cession à l'Euro symbolique par la Ville au Département de la Seine-Saint-Denis, d'une emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée AB -344 - d'une superficie de 5 879 m² ;
- que cette cession intervient dans le cadre du Plan d'Investissement Exceptionnel approuvé par le Conseil général le 17 octobre 2010 ;
- l'avis de France Domaine, en date du 3 Novembre 2011, dont l'estimation est de 2 592 700 € ;
- le courrier de Monsieur BARTOLONE, Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, en date du 26 Septembre 2011 ;

Mr Le Maire tient à rappeler que le Conseil Régional et le Conseil Général ont mis en place la critérisation qui consiste à ce que les villes n'ayant pas atteint leur quota de logements aidés ne bénéficieront plus de subvention de la part de ces Collectivités. Claude BARTOLONE considère que Le Raincy a fait la demande avant la critérisation.

Mr HAMMEL : « Vous l'avez clairement dit Mr Le Maire mais je le rappelle devant cette Assemblée, depuis 20 ans, nous sommes pour la rénovation du collège Corot à son emplacement actuel. La FCPE se battait déjà pour cela. Il y a une dizaine d'années effectivement, Mme MAHEAS avait obtenu du Conseil Général un financement pour cette réhabilitation qui ne s'est jamais faite pour des raisons que nous ne maîtrisons ni vous, ni moi. Nous continuons à penser qu ce n'est pas une bonne idée que ce collège se déplace, qu'il est beaucoup mieux là où il est aujourd'hui. Par ailleurs, le deal est quand même extrêmement perdant. 1 000 m² de moins en termes de circulation, de desserte, etc... beaucoup plus compliquées à gérer. Un des inconvénients majeur de collège Corot actuel, c'est sa cantine située en étage avec tous les problèmes de circulation que cela crée pour les enfants, à l'heure du déjeuner. Ce que nous avons entendu du projet de ce nouveau collège, si nous cédonns cette parcelle pour sa construction, c'est que la cantine sera en étage également. Il va y avoir aussi des complications pour la construction parce qu'il s'agit d'un endroit où il n'est pas simple de construire. Donc, nous continuons, en toute logique avec nous même, et nous l'avons dit à Claude BARTOLONE : sur ce point, nous ne sommes pas d'accord avec lui, à penser qu'il serait beaucoup plus intelligent et probablement pas beaucoup plus (et même peut être pas plus) coûteux du tout de rénover le collège à son emplacement actuel. Je vous donne crédit Mr Le Maire que ceci n'est pas de votre fait et que c'est une question entre nous socialistes Élus du Raincy et le Conseil Général. Le choix du Conseil Général ne nous semble pas pertinent. Nous ne

sommes pas d'accord avec l'option qui est proposée par le Conseil Général et nous pensons que le fait que nous, singulièrement nous, ne votions pas cette Délibération peut être un élément qui permette enfin de faire entendre au Conseil Général que la position qu'il a défendue, jusqu'à aujourd'hui, n'est peut être pas la plus intelligente. Je pense d'ailleurs que cela soulagera un certain nombre de nos collègues de la Majorité qui, en leur for intérieur, ne sont pas non plus très enthousiastes devant ce projet. Sans compter le dernier argument qui est que la Ville perd un des rares espaces dans lesquels les enfants peuvent faire du sport, se déplacer, prendre l'air... Pour ces raisons là, nous ne sommes pas d'accord avec la cession de cette parcelle. »

Mr GENESTIER : « Je ne voudrais pas que ce soit un sujet qui devienne politique. Il l'est devenu parce que c'est un jeu droite/gauche mais, sur les sujets d'éducation et en particulier au niveau d'un collège, ce que nous voyons c'est l'intérêt des enfants, comme vous probablement. Et en voyant l'intérêt des enfants, on se dit que tous les Elus qui sont autour de la table peuvent se lever pour obtenir une décision qui soit la meilleure possible pour la Collectivité. Vous nous avez dit l'avoir fait pour le Commissariat de Police où vous vous êtes battu de façon acharnée, à la fois avec vos amis du Gouvernement, mais aussi avec d'autres institutions politiques qui n'étaient pas forcément de votre bord, pour obtenir quelque chose pour la Ville du Raincy. Nous, nous sommes fermement convaincus que le collège doit rester où il est, non pas parce que nous sommes conservateurs, vous l'êtes probablement plus que nous, mais parce que cette situation est meilleure que celle qui est proposée sur le terrain d'évolution. Effectivement, la continuité entre un collège, le lycée et cette zone, risquerait pour la Ville du Raincy, pendant un certain nombre de décennies (pour 50 ou 100 ans) de créer des crispations et des difficultés qui n'iraient pas dans l'intérêt des Raincéens et des enfants. Je pense que si le Groupe socialiste est contre cette décision prise par le Président BARTOLONE, on peut regarder avec les Elus de droite, même s'ils sont minoritaires, s'ils peuvent exercer pression amicale sur le Président du Conseil Général pour qu'il revoie sa copie. C'est simpliste de dire que si la Ville du Raincy n'a pas la rénovation du collège cette fois ci, elle ne l'aura jamais ou il faudra encore attendre 11 ans. On sait très bien que la politique est très évolutive et que, sur nombre de sujets, les bras de fer droite/gauche ou même entre représentants de certains partis, peuvent avoir lieu et faire changer les choses. Nous, nous souhaitons que le collège reste à sa place, dans l'intérêt des jeunes Raincéens et dans l'intérêt de la Ville, aussi. Je pense qu'un certain nombre de Raincéens partage notre avis. Vous remarquerez que nous n'avons pas fait de pétition, que nous n'avons pas usé de ce type de moyen pour ne pas rentrer dans un jeu politique alors que bon nombre de Raincéens nous ont interpellé sur ce sujet. Nous écrirons, si vous le souhaitez, au Président du Conseil Général, auprès des différents Elus pour que notre voix soit celle qui soit adoptée et suivie. On n'est pas à 6 mois près. On comprend bien que le collège pourrait être inauguré en Septembre 2014, et bien à 6 mois près, voire un an, je pense qu'il faut se battre au maximum et faire valoir l'intérêt que nous pensons être celui des plus jeunes et de l'ensemble de la Collectivité. »

Mme GIZARD : « J'ai assisté, Lundi soir, au Conseil d'Administration du collège et nous avons bien sûr évoqué, en présence du Conseiller Général puisque Claude DILAIN était présent, la question de la rénovation ou de la reconstruction du collège. Le Conseiller Général, nouvellement élu, a dit qu'il n'est pas favorable à ce que l'on restaure ce collège et, qu'effectivement, son état de vétusté nécessite des travaux qui s'avèrent trop conséquents. Par contre, il n'est pas favorable au choix du terrain qui a été fait pour la reconstruction du collège parce qu'il estime que ce terrain est trop petit et que les élèves ne bénéficieront pas des surfaces nécessaires. Les plans des collèges qui sont élaborés, c'est la Principale du Collège qui en a parlé, sont les mêmes pour tous les collèges et il y a un souci d'économie au m², non pas pour faire des économies mais pour pouvoir mettre à disposition des collégiens des dispositifs qui soient, au niveau technologique, un peu plus à jour que ceux qu'ils ont aujourd'hui. Pour exemple, dans les schémas et ce sont des schémas type, il n'y a plus 2 salles de travaux pratiques ; il n'y en a plus qu'une seule. Il appartiendra à la direction des établissements de mettre en place des emplois du temps qui permettront de fonctionner de cette façon. Cela me paraît un peu compliqué car on a un Conseiller Général qui dit lui même qu'on ne peut pas imaginer de rénover ce collège et nous (particulièrement le Groupe socialiste), on irait faire une pétition pour dire qu'on s'oppose au Conseiller Général qu'on vient d'élire. C'est perturbant et compris pour les parents d'élèves. Quant au Conseil d'Administration du collège, les parents d'élèves qui étaient présents, ont débattu et il y avait une unanimité pour reconnaître que les locaux actuels sont effectivement très vétustes et désuets et qu'ils ne permettent pas d'implanter de nouvelles technologies dans des conditions financières raisonnables. On pourrait le faire mais à un coût qui serait très nettement supérieur à celui de la construction d'un nouveau collège. »

Mr SALLE : « Je voulais faire part de la façon dont je vois ce problème qui n'est pas très politique et j'observe que dans chaque camp, les gens pensent des choses relativement différentes. La première remarque que je ferais puisque j'ai été moi-même Président d'une Association de parents d'élèves, au début des années 90, c'est vrai qu'il y a plus de 20 ans qu'on parle de nécessité de travaux dans ce collège. Le financement des travaux dans un collège relève du Conseil Général, c'est la Loi qui l'impose. Comme il y a plus de 20 ans qu'on en parle et, contrairement à ce qui a pu être dit ce soir, je crois que cela devient très urgent. Je me permets de rappeler que la semaine dernière, le chauffage est tombé en panne et qu'il a des tas de problèmes et de désordres dans ces bâtiments. Une fois qu'on a dit cela, que faut-il faire ? On peut, si on parle gentiment entre nous, dans un univers où tout est possible, penser qu'il serait bien de rénover ce collège mais est-ce que c'est le choix qui nous est proposé ? J'étais présent lorsque le Président du Conseil Général a fait part aux

communes, de l'état gravissimes des finances du Département. Il a indiqué que ces finances, pour des tas de raisons, sont extrêmement préoccupantes. Il en a conclu qu'il ne fallait plus compter sur des investissements dans les années à venir. Il a néanmoins rappelé qu'il honorerait sa parole en termes de rénovation des collèges pour ceux dont l'annonce avait été faite et, uniquement là-dessus. Deuxième remarque, si j'ai bien compris, il va maintenir le financement des collèges justement parce qu'il ne va pas les financer directement en empruntant mais sous la forme d'un PPP (Partenariat Public Privé). C'est-à-dire qu'il va s'en remettre, dans un premier temps, à un financement privé qui d'ailleurs, à terme, risque de revenir très cher à la Collectivité. Je pense que le Département pourra, soit, construire de nouveaux collèges, soit il ne pourra rien faire. Le dilemme est là. Quel est notre choix ? Soit, se battre pour la rénovation sur le site actuel tout en sachant que, pour des raisons financières, le Département ne rénovera pas le collège et d'ici quelques temps, la Commission de Sécurité visitera l'établissement et dira qu'il faut fermer ce collège. Soit, on accepte l'idée que ce collège peut être reconstruit sur le terrain que tout le monde a accepté. Donc le choix n'est pas entre rénover et déplacer. Le choix réside entre avoir un nouveau collège ou risquer de ne plus avoir de collège du tout. C'est le seul choix qui se présente à nous et il ne faut pas y voir, ou faire semblant d'y voir, un autre choix. »

Mme GIZARD : « J'ai oublié de préciser, lors de ma précédente intervention, que des études financières avaient été réalisées. En 2002, il y avait une proposition et le coût des travaux s'élevait à 29 millions d'euros. En ce qui concerne la reconstruction de ce collège, elle est estimée à 24 millions d'euros. L'estimatif des travaux a donc déjà été réalisé. »

Mr GENESTIER : « Vous êtes en train de nous dire que le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis pousse la Ville du Raincy à aller sur un terrain qui n'est pas le meilleur, pour 5 millions d'euros. La différence entre 29 et 24, c'est 5. Mr Le Maire disait auparavant que le différentiel était de 25 à 30 %. Si, effectivement, comme cela est indiqué dans le courrier du Président du Conseil Général : 29 millions d'euros, on se dit que 25 %, ça peut être aux environs de 7 millions d'euros. C'est-à-dire que le Conseil Général pousse la Ville du Raincy à aller sur un terrain exigu et pas forcément bien placé, pour 7 millions d'euros. C'est cela qu'on est en train de nous dire ? Et pour que le Conseil Général ensuite, ait des coûts de Fonctionnement surabondants pendant une quarantaine d'années... Là, le choix politique est relativement contestable parce que lorsque vous payez un PPP, cela passe en Fonctionnement. »

Mr SALLE : « Je parle du choix. Quel choix avons-nous ? Soit d'accepter un nouveau collège ou ... »

Mr GENESTIER : « Moi j'entends que vous nous dites que le Conseil Général, pour 5 ou 7 millions d'euros, est en train de pousser la Ville à aller sur un terrain exigu. »

Mr Le Maire est tenu d'intervenir pour ramener un peu de calme et faire alterner les temps de parole de chacun.

Mr SALLE : « Juste sur le plan financier et pour être parfaitement clair, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que ça coûte 2 ou 3 ou 4 millions de plus. J'ai dit que, vu la situation financière qui nous a été présentée, soit le Conseil Général peut, dans le cadre d'un PPP, financer un nouveau collège ; soit il n'aura probablement pas les moyens de dégager de quoi rénover un ancien collège. Et d'ailleurs, j'observe que ce n'est pas le choix qu'il nous propose. Il nous dit soit vous gardez votre collège avec les risques d'avoir des problèmes assez vite sur lesquels on ne pourra rien ; soit vous acceptez un nouveau collège tout neuf. »

Mme GIZARD : « 7 millions d'euros, c'est facile d'en parler comme ça mais ça n'est pas neutre quand on est sur un Budget. Je ne rentre pas dans le débat politique où on en est à supprimer un certain nombre d'aides sociales parce qu'on ne peut plus les assumer. Je pense que, dans ces cas là, oui on est à 7 millions d'euros près. Deuxième point, la rénovation ne permettra pas, de toute façon, d'équiper le collège comme il peut l'être parce qu'en 2002, on n'avait pas, non plus, les mêmes dispositifs que ceux qu'on a maintenant. Donc, c'est vrai qu'il y a un delta. 7 millions d'euros, cela fait partie des contributions que nous versons comme contribuables et c'est loin d'être neutre, et qui plus est, pour quelque chose qui ne permettra pas d'avoir des locaux qui seront un peu plus high tec que ceux qu'on aurait sur une reconstruction. Je comprends parfaitement, moi même je suis très attachée à ce collège, comme beaucoup autour de cette table. Je trouve que c'est un bâtiment qui fait partie de l'histoire de la ville mais, maintenant et raisonnablement, c'est vrai qu'il faut envisager de ne pas lui conserver son affectation de collège. »

Mr Le Maire : « Je pense que le débat arrive à sa fin, chacun a pu s'exprimer. En conclusion, Mr BARTOLONE a été très correct. Il a présenté les finances du Conseil Général qui sont très tendues. Il nous a indiqué que la modalité de cession à l'euro symbolique s'appliquait pour chaque ville concernée par la reconstruction d'un collège. Donc, je pense qu'on ne peut pas m'accuser de faiblesse à l'égard du PS. C'est vrai que ce terrain n'est certainement pas le mieux adapté mais, encore une fois, Le Raincy ne doit pas rater le train. C'est un vote très important. On a beaucoup réfléchi et débattu sur ce dossier. Mr BARTOLONE tient ses engagements, aussi je préfère me mettre sous sa protection que sous celle des Elus d'opposition du Raincy. »

Mr GENESTIER : « Je vous coupe la parole mais je n'accepte pas qu'il y ait une sorte de conjonction entre les oppositions. Nous, nous avons une position qui n'est pas politique et qui correspond à une vision de la ville. Je ne voudrais pas qu'on traduise notre position. Je ne souhaite pas qu'on dise que nous avons une position politique, au sens d'un parti, c'est au sens de l'intérêt de la ville. »

Mr Le Maire : « Et bien, pour l'intérêt de la ville, il est important de ne pas laisser passer cette opportunité d'avoir un collège neuf. Quant au devenir du collège actuel, la Municipalité y réfléchit et étudie différentes solutions. »

Mr HAMMEL : « Juste une remarque mais avouez Mr Le Maire que ce serait paradoxal de dire que les collégiens de Corot ne peuvent pas y rester parce que c'est insalubre et qu'on ne peut rien en faire et on va mettre un autre établissement d'enseignement à la place. »

Mr Le Maire : « Je n'ai pas dit cela. On réfléchit et on en reparlera. »

Mr HAMMEL : « Vous avez en tout cas, évoqué cette piste. »

Mr Le Maire : « J'ai dit que nous n'y réaliserons pas des logements aidés. J'ai dit que nous avons un certain nombre de demandes pour ce site, qui pourraient éventuellement convenir mais nous en reparlerons. Très franchement, Mr HAMMEL, ceux qui signent la pétition (comme vous qui avez été l'un des premiers signataires) se préoccupent-ils des conséquences d'un éventuel incendie. »

Mme GIZARD : « Et vous les mettriez où les élèves pendant la durée des travaux ? »

Mr HAMMEL : « Dans des Algeco. »

Mr Le Maire : « Les socialistes, c'est la France en Algeco ! Nous aurons l'occasion de reparler de l'utilisation des locaux du collège actuel. Ce n'est pas encore d'actualité ni l'objet du vote de ce soir. Entre le centre de demandeurs d'asile et un autre établissement scolaire, il y a toute une palette de possibilités à étudier, qui pourront faire en sorte que ces locaux soient utilisés. Mais pour le présent, je serais tenté de faire une proposition, que je demande à l'Adjointe chargée des Affaires scolaires de noter, faisons une visite du collège parce que j'ai réellement l'impression qu'un certain nombre ne se souvient plus de l'état de ce collège, car ils n'y sont pas allés depuis longtemps. »

Mr HAMMEL : « Nous sommes d'accord sur la vétusté des bâtiments. »

Mr Le Maire : « Vous êtes d'accord mais vous faites quand même une pétition. Comprenez une chose, il nous faut ce collège. Il y a plusieurs façons de le réaliser. Nous ne sommes pas stupides, nous allons faire en sorte que le Conseil Général tienne compte de nos remarques concernant l'aspect architectural, la modénature de la façade, du nombre d'étages, etc ... Mais ne montez pas le parents d'élèves contre la ville. Vous faites une mauvaise action et certaine (qui ont honte d'avoir été ma colistière) prene une lourde responsabilité parce qu'on manipule les gens. »

Mme LE VAILLANT et Mr TOMASINA : « Il ne faut pas laisser passer cette opportunité d'avoir ce collège. »

Mr BENOURI : « Ce qui me gêne profondément, c'est que de manière systématique et ce depuis le début du mandat, vous êtes en opposition permanente. Vous n'êtes pas constructifs. »

Mme HOTTOT : « Non, c'est faux. Nous avons participé à certains votes importants. »

Mr HAMMEL : « Nous avons voté plus de la moitié des Délibérations. »

Mr BENOURI : « Non, vous êtes quasiment tout le temps en opposition ; on a le sentiment que, véritablement, ce qui vous gêne c'est que dans le cadre de ce mandat, nous puissions faire des réalisations qui ne vont pas à votre crédit. Et ça, cela va à l'encontre de la Collectivité et j'en suis désolé. »

Mme LE VAILLANT : « Désinformer les parents, c'est aussi politique. »

Mr Le Maire : « Maintenant chacun s'est exprimé. C'est un sujet important. Il est politique, il est technique mais il faut qu'on puisse avancer et réaliser ce collège. D'autre part, la Municipalité souhaite ne pas se dessaisir de la propriété de l'actuel collège pour pouvoir éventuellement intervenir sur son utilisation future. Le sophisme de Mr HAMMEL disant que j'aurais dit qu'on allait y mettre un autre établissement scolaire. C'est faux, je n'ai rien dit de tel. J'ai indiqué que nous avions des demandes à étudier. Mais je vous rappelle que,

dans l'immédiat, l'objet de notre Délibération porte sur le terrain dédié à la reconstruction du collège au 26 avenue Thiers. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 24 VOIX POUR, 8 CONTRE (Mme LOPEZ et les Groupes RÉUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire à céder au Département de la Seine-Saint-Denis, pour à l'Euro symbolique, l'emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée section – AB n° 344 - d'une superficie de 5 879 m², conformément au plan ci-annexé,

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à cet effet au nom et pour le compte de la Commune,

3.1 – SIGNATURE DE L'AVENANT N°2011-1 AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE, AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

Mme GIZARD présente ce point de l'Ordre du Jour.

La Ville du Raincy a souhaité développer l'activité de son Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

Le RAM est désormais destiné à favoriser l'accès de toutes les familles à l'information, à simplifier leurs démarches quotidiennes et à les orienter vers les dispositifs les plus adaptés à leurs besoins.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis co-finance déjà l'activité du RAM dans le cadre de la Convention Enfance et jeunesse signée le 28 décembre 2010.

Compte tenu du développement de l'activité du RAM, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de financement (Contrat Enfance et Jeunesse).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis,

VU l'avis de la Commission Education, Périscolaire, Jeunesse et Petite Enfance réunie le 14 Février 2012,

VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Mme LOPEZ) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de financement (Contrat Enfance et Jeunesse) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

DIT que les dépenses inhérentes à cette Délibération sont inscrites au Budget Communal 2012 et les recettes constatées sur ce même Budget.

Mme LOPEZ quitte la séance.

3.2 – SIGNATURE DE LA CONVENTION « VACAF AVE-AIDES AUX VACANCES ENFANTS », AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

Mme GIZARD est rapporteur de ce point.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis a souhaité renforcer sa politique d'aide au départ en vacances des enfants de familles à faibles revenus en adhérant au dispositif « VACAF-AVE » (Dispositif commun d'aide aux vacances enfants). Ce nouveau système d'aide aux familles se substitue aux « Bons vacances ».

Il ouvre la possibilité aux familles Raincéennes à faibles ressources, de bénéficier d'un accompagnement financier facilitant l'accès aux vacances pour leurs enfants.

Puisque la Ville du Raincy organise des séjours pour enfants et fonctionne selon la règle des quotients familiaux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la Convention de partenariat « VACAF- AVE » d'aides aux vacances enfants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Convention « VACAF AVE » proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis,
VU l'avis de la Commission Education, Périscolaire, Jeunesse et Petite Enfance réunie le 14 Février 2012,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention « VACAF-AVE » proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

Mme GIZARD quitte la séance.

4.1 – CRÉATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE.

Mr Le Maire rappelle, en préambule : « Nous avons eu la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Nous avons désormais, dès qu'il sera construit et mis en service, un Commissariat commun avec la ville de Villemomble. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis viendra au Raincy le 9 Mars à une réunion à laquelle vous êtes tous cordialement invités, où il initiera ce Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). La présence de ce Commissariat intercommunal, la présence du Centre de Supervision Urbaine (vidéo protection) commun nous conduit à mettre en place ce CISPD. Je tiens à remercier D. THIRY et N. HENAULT pour leur travail de préparation avec leurs homologues de Villemomble ; travail qui sera présenté lors de la réunion du 9 Mars, en présence de Mr LAMBERT, Préfet de la Seine-Saint-Denis qui nous a été très, très utile dans de nombreux dossiers. Point important également, je souhaite que Livry Gargan puisse nous rejoindre, ainsi que Gagny et les Pavillons-sous-Bois, bien que ce soit parfois difficile de mutualiser les positions de chacun. Nous allons donc poursuivre notre action car les cambrioleurs ou les malfrats ne s'arrêtent pas forcément aux limites communales. »

Les deux communes du Raincy et de Villemomble deviennent une même circonscription de Police Nationale, avec la construction d'un Commissariat de Police, pour laquelle les deux villes ont œuvré en concertation.

Elles mettent en commun leur centre de surveillance urbain sur la commune de Villemomble.

Elles gèrent les mêmes problématiques de sécurité comme par exemple :

- une gare de rabattement avec parc de stationnement intercommunal ;
- une gare de bus ;
- un axe de liaison départemental qui draine les flux migratoires en direction de Paris ;
- des mêmes faits de délinquance ;
- des zones commerciales dans le prolongement l'une de l'autre, de part et d'autre de la gare.

Les villes du Raincy et de Villemomble souhaitent réunir leurs efforts en matière de sécurité et traiter les problèmes de sécurité et de prévention de la délinquance au sein d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - CISPD.

VU les Articles L 2121-29 à L 2121.34 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux attributions des Conseils Municipaux,

VU le Décret N° 2002.999 du 17 Juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de Coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance, qui prévoit notamment dans son article 2 la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, notamment dans ses articles 1,2 et 3,

VU la Loi n°2007-297 relative à la Prévention de la Délinquance,

VU l'avis de la Commission de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, réunie le 15 Février 2012,

VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

Mr THIRY : « Au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, l'opposition a fait part d'une recrudescence d'incidents, d'agressions et autres... Bien souvent au Raincy, ces méfaits sont causés par des gens qui viennent de l'extérieur. On parle de délinquance importée. Donc, c'est vrai que plus on a de communes qui adhèrent au CISPD, mieux c'est parce qu'on peut agir sur une plus grande étendue territoriale. »

Mr Le Maire : « En complément de ce qui vient de dire D. THIRY, il y a une étude qui a été réalisée parallèlement au rapport de Gilles KEPEL. Elle a montré que, sur le secteur du Raincy, 98 à 99 % de la délinquance et de la criminalité est hexogène ; c'est-à-dire que les cambrioleurs ne s'en prennent pas à leurs voisins. Ce sont plutôt des gens qui viennent de l'extérieur. Qu'on ne se méprenne pas sur mes propos, il ne s'agit pas de xénophobie ; c'est une réalité sociologique. C'est la raison pour laquelle il ne serait pas stupide de mettre en place un lieu de rencontres et de débats sur les initiatives qui sont prises. Et là, je reprends l'excellente proposition de Mr GENESTIER, comme ce que Mr COPÉ a fait à Meaux : les vigilants, c'est très bien. Les habitants peuvent, non pas dénoncer, mais communiquer un certain nombre d'informations. Sur la Police Municipale, je voudrais donner un satisfecit à D. THIRY et je suis persuadé que Mr GENESTIER dira la même chose que moi : l'uniforme bleu, on le voit de plus en plus sur le territoire communal et les gens prennent conscience du rôle et des missions de la Police Municipale. Par exemple, un peu plus tôt dans la soirée, j'ai assisté à l'iftar au Centre Culturel Thierry Le Luron, en présence de la suppléante de C. DILAIN, il y avait différents Consuls et Ambassadeurs et la Police Municipale. Je pense qu'il est plutôt positif qu'à chaque manifestation, la Police Municipale soit présente avec 2 à 4 Agents. Ce n'était pas possible auparavant faute d'effectifs. Ce sera intéressant d'en parler avec Villemomble parce que P. CALMEJANE avait fait un Référendum sur la Police Municipale et qu'il avait eu un non de la population. Il y a donc des Référendums qui marchent et d'autres moins bien. Le Général de Gaule avait une bonne expression : dans un Référendum, on ne répond pas à la question, on répond à celui qui pose la question. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le principe de création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – CISPD - avec la Ville de Villemomble.

DIT que la composition de cette instance fera l'objet d'une prochaine Délibération.

DIT que les travaux de cette instance seront présentés au Conseil Municipal chaque année.

5.1 – APPROBATION DE LA CONVENTION SUR L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET LE RACCORDEMENT DES POTEAUX D'ARRET DE BUS VEOLIA TRASPOT, SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE.

En l'absence de Mr FICHERA, Mr Le Maire présente ce sujet.

Le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) a confié la gestion et l'exploitation du réseau de transport à la seule entreprise Transports Rapides Automobiles (T.R.A) depuis le 1^{er} janvier 2009.

Jusqu'à cette date, la production de l'information aux voyageurs et l'affichage sur les poteaux relevaient de la responsabilité de la R.A.T.P. qui n'est désormais plus partie prenante dans la gestion du réseau.

Cette nouvelle situation donne à T.R.A. l'opportunité de moderniser son image notamment par le déploiement de nouveaux poteaux et d'un nouveau système d'information aux voyageurs qui sera alimenté par le réseau d'éclairage public communal.

C'est pourquoi, la signature d'une Convention est nécessaire, entre la ville du Raincy et T.R.A. Son objet est de définir les modalités de mise en place de ce mobilier. Elle portera sur les conditions de l'entretien, la maintenance et le raccordement des poteaux de bus T.R.A., associés à des bornes d'information aux voyageurs sur le réseau d'éclairage public de la ville.

Ce mobilier est constitué de 9 poteaux avec borne d'information aux voyageurs et de 10 poteaux sans borne.

T.R.A. prendra en charge les consommations électriques relatives aux poteaux équipés de bornes d'information.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention présentée par VEOLIA TRANSPORT le 27 Janvier 2012,

VU l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie, réunie le 11 Février 2012,

VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ET APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention relative à l'entretien, à la maintenance et au raccordement des poteaux de bus T.R.A., associés à des bornes d'information aux voyageurs sur le réseau d'éclairage public de la Ville.

5.2 – ADHESION AU S.E.D.I.F. DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLÉE DE CHAUVRY ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE DU SAUSSERON.

En l'absence de Mr FICHERA, Mr Le Maire présente ce sujet.

Par courrier arrivé en Mairie le 5 janvier 2012, le Syndicat des Eaux d'Ile de France informait la Ville du Raincy de l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, des communes de la vallée de Chauvry (Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel et Villiers-Adam) et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sausseron (Valmondois et Butry-sur-Oise).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de chacune des communes, adhérentes au S.E.D.I.F., de se prononcer sur ces nouvelles adhésions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 5211-1 à L 5212-34, L 5216-7-1, L 5211-18 et L 5711-1 et suivants ;

VU les Délibérations N° 034-2011 du 29 septembre 2011, du 27 septembre 2011, n°057 du 06 octobre 2011, n°2011-75 du 20 octobre 2011, n°2011-11-02 du 7 novembre 2011, n°G182-2011 du 26 septembre 2011 et n°52-2011 du 17 octobre 2011, des communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Frépillon, Mériel, Villiers-Adam, Valmondois et Butry-sur-Oise, approuvant cette demande d'adhésion ;

VU les délibérations du comité syndical du 19 octobre 2011 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la vallée de Chauvry et du conseil syndical du 26 octobre 2011 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée (SIEV) du Sausseron, demandant leur adhésion ,

VU l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,

VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'adhésion au S.E.D.I.F. du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la vallée de Chauvry et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sausseron).

DIT que la présente Délibération sera notifiée au Président du S.E.D.I.F.

5.3 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, ASSURÉ PAR LE S.E.D.I.F.

En l'absence de Mr FICHERA, Mr Le Maire présente ce sujet.

L'Article 3 du Décret N° 95-635 du 6 Mai 1995 fait obligation au Maire de présenter au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Syndicat des Eaux d'Ile de France - S.E.D.I.F. a confié à VEOLIA la gestion du service public de distribution d'eau de la banlieue de Paris. La Ville du Raincy est adhérente au Syndicat des Eaux d'Ile de France - S.E.D.I.F. Il s'agit donc d'approuver le rapport annuel portant sur l'exercice 2010.

La Ville du Raincy est adhérente au SEDIF qui regroupe au total 144 communes, 3 communautés de communes et 8 communautés d'agglomérations, toutes situées en Ile de France soit plus de 4 millions d'usagers.

Le rapport, adopté par le Comité Syndical, mentionne les indications techniques et financières qui régissent la vie du Syndicat. Il est consultable aux Services Techniques Municipaux, aux horaires habituels d'ouverture des services. Seule une note relative à la Ville du Raincy était annexée à la Délibération.

CONSIDERANT qu'au terme de l'Article 6 du Décret précité, le rapport annuel produit en application de la Loi N°95-101 du 2 Février 1995, porte sur l'exercice 2010,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi N°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
VU Le Décret N°95-635 du 6 Mai 1995 relatif au rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics,
VU l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

Mr HAMMEL : « Sur l'ensemble de ces rapports, je rappelle que, sauf erreur de ma part, la règle veut qu'ils soient publiés avant le 30 Juin et présentés au Conseil Municipal qui suit immédiatement. Nous sommes en Février 2012 et on regarde les rapports de 2010. Donc, ou le SEDIF a mal fait son travail ou bien cela n'a pas été mis en temps et en heure à l'ordre du jour. En tout cas, cela arrive bien tard. »

Mr Le Maire : « Vous savez, vous ne serez pas élu comme Maire si vous dites que les services communaux ne font pas leur travail ! Les services de la Ville font toujours leur travail mais il s'avère que les documents nous ont été envoyés, par les organismes, avec retard. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le rapport annuel du S.E.D.I.F. portant sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2010.

5.4 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT, ASSURÉ PAR LE S.I.A.A.P.

En l'absence de Mr FICHERA, Mr Le Maire présente ce sujet.

Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne - S.I.A.A.P., EPCI créé en 1970, assure le transport et l'épuration des eaux usées recueillies par les réseaux publics d'assainissement sur les territoires de la Ville de Paris, des départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne ainsi que sur un certain nombre de communes des Yvelines, de l'Essonne, de la Seine et Marne et du Val d'Oise.

Il assure également, à l'aval des réseaux communaux, intercommunaux et départementaux, le transport des eaux à traiter vers les ouvrages d'épuration.

Le Conseil Municipal du Raincy est donc invité à approuver le rapport de l'exercice 2010, ainsi que la note de présentation, précisant les conditions techniques et financières d'exécution de ces missions de transport et d'épuration. Ce rapport est consultable aux Services Techniques Municipaux ; seule la note était annexée à la Délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi N°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
VU Le Décret N°95-635 du 6 Mai 1995 relatif au rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
VU l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement assuré par le S.I.A.A.P., pour l'exercice 2010.

5.5 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010 DU S.I.G.E.I.F.

En l'absence de Mr FICHERA, Mr Le Maire présente ce sujet.

Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France – SIGEIF – est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 182 communes d'Ile de France pour la compétence Gaz et 61 communes, pour la compétence Electricité ; ce qui représente plus de 1,89 millions de clients avec 9 316 kilomètres de réseaux gaz et 8 288 kilomètres de réseaux électricité.

En qualité d'organisateur de la distribution du gaz et de l'électricité, le S.I.G.E.I.F. veille à la bonne exécution des contrats de concession. Ce qui implique un contrôle affiné, destiné à répondre aux attentes spécifiques de chaque commune adhérente et un contrôle visant à la protection de l'environnement et du cadre de vie.

a) Gaz :

a-1) en Seine Saint Denis

La concession gaz concerne une population de 1 566 668 habitants avec 347 275 clients et une consommation qui s'élève à 9 113,50 Gwh.

a-2) au Raincy

Longueur des réseaux ≈ 36 144 ml (contre 36 129 en 2009)

Nombre de clients = 3 864 (contre 3 942 en 2009)

b) Électricité :

b-1) en Seine Saint Denis

La population concernée est de l'ordre de 466 279 habitants avec 195 164 clients et une consommation de 2061,30 Gwh.

b-2) au Raincy

Longueur des réseaux ≈ 75 073 ml (au lieu de 74 525 ml en 2009)

Nombre de clients = 7 856 (au lieu de 7 657 en 2009)

L'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une communication du rapport d'activité du SIGEIF ; le rapport intégral d'activité relatif à l'exercice 2010 est consultable aux Services Techniques Municipaux, aux horaires d'ouverture habituels.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver le rapport de l'exercice 2010.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,

VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le rapport d'activité du S.I.G.E.I.F. relatif à l'exercice 2010.

5.6 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS, ASSURÉ PAR LE S.I.T.O.M. 93

En l'absence de Mr FICHERA, Mr Le Maire présente ce sujet.

Le Décret N° 2000-404 du 11 Mai 2000 fait obligation au Maire de présenter au Conseil Municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Cette obligation s'applique quel que soit le mode d'exploitation de ce service public.

Le S.I.T.O.M. 93 (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis) créée en 1982, est membre du SYCTOM (Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères) de l'agglomération parisienne et a pour vocation l'élimination des déchets ménagers et l'application du Plan Départemental d'élimination des déchets.

La Ville du Raincy est l'une des 13 communes adhérentes au S.I.T.O.M. 93. Il s'agit donc d'approuver le rapport annuel du S.I.T.O.M. portant sur l'exercice 2010.

Ce rapport est consultable aux Services Techniques Municipaux. Seule la note de synthèse relative à la Ville du Raincy était annexée à la Délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi du 2 Février 1998 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU Le Décret N° 2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
VU l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le rapport annuel du S.I.T.O.M. 93 portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'exercice 2010.

5.7 – AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°2008-28/AOO RELATIF AU NETTOIEMENT DES VOIES COMMUNALES.

En l'absence de Mr FICHERA, Mr Le Maire présente ce sujet.

Afin d'assurer la continuité du service public et pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est demandé à l'entreprise la SEPUR de ne pas interrompre ses prestations.

Le présent Avenant n°2 a pour objectif la prolongation du Marché de nettoyage des voies publiques du territoire communal, pour une durée supplémentaire de 4 mois à compter du 1^{er} Mars 2012.

Le Marché initial, passé selon une procédure d'Appel d'Offres Ouvert, attribué à l'entreprise SEPUR pour un montant annuel de 319 429,74 € TTC. Le montant des prestations complémentaires est de 106 476,58 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
VU l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 11 Février 2012,
VU l'avis de la Commission d'Appels d'Offres réunie également le 11 Février 2012,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

Mr Le Maire : « Ce second Avenant doit permettre de mettre en place les procédures de dématérialisation relatives aux Appels d'Offres, désormais imposées par la Réglementation des Marchés Publics. »

Mr HAMMEL : « On a déjà eu un précédent avec la Sogérés où on avait pas renouvelé à temps. Là, maintenant, on a le nettoyage des voies communales. Il y a encore un autre. Cela a l'air d'être un peu un sport local. »

Mr Le Maire : « Vous savez, il est temps que vous preniez la Mairie ; c'est un vrai foutoir ! »

Mr HAMMEL : « Vous êtes des procrastinateurs... »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 24 VOIX POUR, 3 CONTRE (Groupe LE RAINCY À VENIR) ET 4 ABSTENTIONS (GROUPE RÉUSSIR LE RAINCY) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer un Avenant N°2 au Marché N° 2008-28/AOO relatif au nettoyage des voies communales, pour une durée supplémentaire de 4 mois.

DIT que les dépenses inhérentes à cette Délibération sont inscrites au Budget Communal.

6.1 – AVENANT AU MARCHÉ D'ASSURANCES

Mr Le Maire expose les motivations de ce projet de Délibération.

La Ville du Raincy avait fait réaliser, en 1999, une expertise de l'ensemble des bâtiments constituant le patrimoine communal.

Compte tenu de la fermeture de certains sites et de la mise en service de nouveaux équipements, depuis cette époque, tels que le Centre de Loisirs, la Crèche Bueno Richard, l'ESAJ, entre autres, la Municipalité a décidé de faire procéder à l'actualisation de cette expertise des bâtiments.

Dans le respect des principes de transparence et de mise en concurrence édictés par le Code des Marchés Publics, plusieurs cabinets d'expertises ont été mis en concurrence afin que la Ville obtienne l'offre économiquement la plus avantageuse.

Cette expertise qui présentera, pour chaque bâtiment, la valeur d'assurance à neuf et la valeur d'assurance vétusté déduite, constituera le document de base d'élaboration du prochain Appel d'Offres d'Assurances puisqu'elle fournira le chiffrage précis du risque à couvrir en matière de dommage aux biens.

Afin de permettre la faisabilité de cette expertise, la Municipalité a décidé de prolonger d'une année le Marché d'Assurances dont le terme était au 31 Janvier 2012. Le montant des prestations complémentaires est de 80 688,62 € TTC, soit une augmentation de l'ordre de 19 % sur l'ensemble des 4 lots du Marché initial.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un Avenant en ce sens, avec la compagnie AXA, dont le courtier est la Cabinet JADIS domicilié au Raincy.

Mr HAMMEL : « Nous savions que ce Marché n'avait pas été renouvelé en temps et en heure. »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
VU la Délibération N° 2008.01.06 en date du 22 Janvier 2008,
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 Février 2012,
VU l'avis du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 28 VOIX POUR ET 3 CONTRE (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

AUTORISE le Maire à signer un Avenant au Marché des Assurances conclu en 2008 avec la compagnie AXA, dont le courtier est la Cabinet JADIS domicilié au Raincy - 71, avenue de la Résistance. Cet Avenant prolonge la durée du Marché d'une année.

DIT que la dépense inhérente à cette décision est inscrite au Budget Communal.

6.2 – AUGMENTATION DE LA PRIMÉ D'INDEMNITÉ SPÉCIALE MENSUELLE DE FONCTION (ISMF) DES POLICIERS MUNICIPAUX.

Mr THIRY présente ce point de l'Ordre du Jour.

Depuis plusieurs années, la Police Municipale ne cesse d'évoluer tant en prérogatives et missions, qu'en effectifs. Cette réalité se constate au niveau du Département, puisqu'en 4 ans, ce sont 6 Polices Municipales qui ont été créées portant leur nombre à 27 pour 39 communes.

Mr GENESTIER : « Mr THIRY lit le projet de Délibération que nous avons reçu dans notre dossier. »

Mr Le Maire : « Oui, mais par respect pour le public qui n'a pas ces documents à sa disposition, nous lisons les projets de Délibérations. Vous laissez Mr THIRY poursuivre. »

De plus, les effectifs de ces structures ne cessent d'augmenter, comme ceux de notre Police Municipale. Cette dernière est passée de 10 Agents en 2011 à 13 Policiers Municipaux en 2012.

Cependant, pour attirer de nouveaux Agents et maintenir à niveau les effectifs, de nombreuses villes octroient des primes légales pour augmenter les salaires des Policiers Municipaux.

En 2007, la Ville du Raincy avait augmenté ces salaires, mais un écart subsiste encore avec les salaires des autres Polices Municipales du Département. Ainsi, pour garder nos Policiers Municipaux et faciliter leur recrutement, nous devons procéder à une revalorisation de leur salaire en deux étapes.

La première, est d'augmenter le pourcentage de la prime d'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction et la seconde, au mois de Juin 2012, sera d'augmenter le coefficient de la prime d'Indemnité Administrative de Technicité.

Concernant la prime d'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction (prime Police), la Municipalité propose de l'augmenter de :

- 2% en la faisant passer de 18% à 20% pour les Agents relevant du cadre d'emploi des Agents de Police Municipale (soit une augmentation de 50 € par Agent)
- de 12%, soit de 18% à 30%, pour le Responsable de la Police Municipale, si ce dernier relève du Cadre d'emploi des Chefs de Service de Police Municipale, de manière à compenser la perte d'une autre prime.

VU le Décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif à la perception d'une indemnité spéciale mensuelle de fonctions pour les fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU la Délibération du Conseil Municipal N° 98.03.21 en date du 30 mars 1998 portant création d'un service de Police Municipale,

VU l'avis de la Commission Sécurité réunie le 15 Février 2012,

VU la décision du Bureau Municipal en date du 6 Février 2012,

Mr THIRY : « Pour répondre aux questions posées lors de la Commission d'hier, il faut préciser que la Municipalité souhaitait que les Policiers Municipaux bénéficient d'une augmentation pure de salaire pour que cela soit comptabilisé dans leur pension. Mais dans la Fonction Publique Territoriale, on ne peut pas augmenter seulement les salaires puisque les Policiers relèvent du cadre d'emploi instauré au niveau national, on ne peut donc agir que sur les primes. C'est ce que font toutes les autres communes. »

Mme HOTTOT : « Vous disiez qu'on ne pouvait pas augmenter les salaires par rapport à la grille indiciaire. Mais, s'il y a une grille indiciaire, c'est qu'on peut, éventuellement sans toucher aux primes, faire évoluer les échelons plus rapidement. »

Mr THIRY : « Oui mais ce n'est pas une commune qui peut le décider, cela se décide au plan national. Donc, il y a une Commission consultative des Polices Municipales qui réfléchit actuellement à la question pour pouvoir adapter ces primes et les inclure dans le calcul des pensions. »

Mr Le Maire : « Pour être encore plus précis car Mme HOTTOT soulève une vraie question : est-ce que la Municipalité souhaite augmenter les salaires de tous les employés municipaux. La réponse est non. Par ailleurs, nous n'avons que peu de moyens d'intervention pour faire en sorte que les Policiers Municipaux, qui risquent leur vie, qui ont une tâche compliquée, puissent bénéficier d'une revalorisation de salaire. Quand je dis qu'ils risquent leur vie, Aurélie FOUQUET l'a démontré. La particularité c'est que nous avons une forte concurrence entre les Collectivités Locales pour recruter et conserver des Policiers Municipaux. Certains, autour de cette table, ont créé des Polices Municipales ; ils avaient une politique qui était d'attirer des Policiers Municipaux d'autres communes. Nous, au Raincy, nous ne voulons pas faire autre chose que de garder nos Agents. A-t-on répondu à votre question ? »

Mme HOTTOT : « Ce n'était pas une question ambiguë. Je l'ai posée puisque je n'assistais pas à la Commission. Vous avez dit que je posais la question pour d'autres catégories. En effet, j'avais déjà soulevé la question, il y a quelques années, pour les services de l'enfance, notamment la Crèche où nous avons des difficultés à conserver des professionnels parce que le salaire était insuffisant. A l'époque, vous m'aviez d'ailleurs répondu qu'il faudrait peut être revoir, de manière plus globale, la question des salaires. »

Mr Le Maire : « Vous êtes sur votre idée et vous ne m'avez pas écouté Mme HOTTOT. Une jeune femme qui travaille à la Crèche encourt, c'est vrai, des risques mais quand même beaucoup moins qu'un Policier Municipal. On a besoin des 2 mais les Agents de la Crèche ont rarement des enfants qui viennent leur tirer dessus. Si vous voulez encourager à ne pas voter pour vous, il faut continuer à développer ces arguments là. Etre Policier Municipal et être Auxiliaire de Puériculture, c'est différent. »

L'intervention suivante de Mme HOTTOT n'était pas audible.

Mr Le Maire : « Il y a des Policiers Municipaux dans la salle ; ils savent très bien quels sont ceux qui les défendent et ceux que ne le font pas. »

Mr GENESTIER : « Nous, on votera cette Délibération. »

Mr Le Maire : « Très bien... Celui qui a créé la Police Municipale d'Epinay est devant vous. Et comme ici, d'ailleurs, les socialistes, un coup, ils étaient pour ; un coup, ils étaient contre. On ne savait plus où ils étaient. »

Mme HOTTOT : « Je souhaitais seulement poser une question, c'est permis quand même ! »

Mr Le Maire : « Oui, c'est permis. Vous m'avez posé une question sur la Fonction Publique ; je vous ai répondu sur la Fonction Publique. Le souhait de la Municipalité est de tenir compte de la dangerosité et pas simplement de garder nos fonctionnaires territoriaux. J'ajouterai qu'en ce qui concerne la prime de risque, nous ne pouvons pas la concrétiser en raison d'un certains nombres critères qui sont actuellement examinés au niveau national. C'est la raison de notre décision locale pour une augmentation de 50 € par Agents maintenant puis 50 € par Agents, en Juin prochain. Il s'agit d'une dépense raisonnable. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire à augmenter la prime de :

- 18% à 20% pour les Agents relevant du cadre d'emploi des Agents de Police Municipale ;
- et de 18% à 30% pour le Responsable de la Police Municipale, si ce dernier relève du Cadre d'emploi des Chefs de Service de Police Municipale.

DIT que les dépenses inhérentes à cette Délibération sont inscrites au Budget Communal 2012.

Suit un échange entre **Mrs HAMMEL** et **TOMASINA** qu'il n'a pas été possible de retranscrire puisque les micros n'avaient pas été actionnés.

Puis, **Mr Le Maire** doit ramener le calme au sein de l'Assemblée pour terminer la séance.

6.3 – ADHÉSION DE LA VILLE DU RAINCY AU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ÉTUDES « PARIS MÉTROPOLE »

Mr Le Maire présente ce sujet.

Paris Métropole, Syndicat mixte ouvert d'études, a été créé en 2009 pour favoriser l'émergence d'une métropole solidaire et attractive. Ce Syndicat rassemble 196 Collectivités (Communes, Groupements de Communes, Départements et la Région Ile de France) représentatives de la diversité politique et territoriale de la métropole.

Paris Métropole inscrit son action autour de 4 axes prioritaires :

- développement et solidarité,
- déplacements,
- logement,
- et projets métropolitains.

Ces travaux rassemblent les Collectivités membres et associent, le plus largement possible, les acteurs du territoire.

Afin de trouver des réponses concrètes aux défis métropolitains, chacun de ces axes est développé au sein de Commissions thématiques associant Élus et experts. Des groupes de travail étudient certains sujets d'actualité spécifiques à des secteurs du territoire.

Paris Métropole associe également à ses travaux un Comité des partenaires économiques et sociaux institué en juillet 2010.

Paris Métropole a montré son attachement à un projet novateur pour la capitale qui ne saurait s'instaurer sans un co-pilotage entre Élus locaux et citoyens et sans un partenariat efficace avec l'Etat. Ainsi la « Loi Grand Paris » du 3 juin 2010 fixe que Paris Métropole soit consulté autour des questions de transports et des pôles de développement territorial.

Le Comité Syndical de Paris Métropole se compose de représentants de chacune des Collectivités de l'agglomération parisienne qui ont choisi d'adhérer. Son Bureau comprend 42 membres élus au sein du Comité Syndical, pour une année.

Le Bureau se compose de :

- 1 Président élu à la majorité absolue, avec alternance politique à chaque renouvellement,
- 1 premier Vice-Président,
- 12 Vice-Présidents,
- 28 autres membres.

Quant au Comité des partenaires, il associe les représentants des chambres consulaires et des syndicats techniques, ainsi que les acteurs socio-économiques et culturels. Il se compose de :

- 1 Président,
- une centaine de participants.

Les ressources de Paris Métropole sont composées par les cotisations des collectivités adhérentes. Le Comité Syndical de Paris Métropole a fixé, le 13 Avril 2010, les règles de pondération des cotisations des communes, des EPCI et des départements, en fonction de la population et a plafonné 0.15 € par habitant le montant de la cotisation des communes adhérentes, donc pour la Ville du Raincy : 2 120.40 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion de la Ville du Raincy au Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses Articles L 5211-18 et L 5211-61,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 5721-1 et suivants relatifs aux conditions d'organisation et de fonctionnement des syndicats mixtes des Collectivités Territoriales, des Groupements de Collectivité Territoriales et d'autres personnes morales de Droit Public,
VU les statuts du Syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole,

CONSIDÉRANT

- l'Article 3 de la Loi N° 2010-597 du 3 Juin 2010 relative au Grand Paris,
- que chaque membre est représenté par un délégué et un délégué suppléant,
- que ce Syndicat ne constitue pas un nouvel échelon administratif et ne substitue pas aux compétences respectives de chaque partenaire ou chaque collectivités,
- que chaque Collectivité membre de ce Syndicat doit en approuver les statuts,

Mr Le Maire : « Patrick BRAOUZEC, Député communiste de Saint Denis et actuel Président communiste de Paris Métropole, est un peu le BARTOLONE du PC. C'est un homme correct. Je ne souhaite pas que Le Raincy soit le vilain petit canard qui reste sur le côté puisque quasiment, toutes les villes de la Seine-Saint-Denis ont adhéré à Paris Métropole. Mr BRAOUZEC a la volonté, et je trouve cela assez intéressant, qu'on aborde vraiment les problèmes du Grand Paris. Parmi ces problèmes, il en a souligné un qui m'intéresse particulièrement, c'est que même à Saint Denis, autour du Grand Stade, ils ont une demande de logements résidentiels parce qu'il y a des cadres, des professions libérales et pas seulement des logements sociaux à attribuer. Mr HAMMEL est d'accord avec moi. Nous allons donc adhérer à Paris Métropole. La cotisation est raisonnable. Reste une question : y allons nous Majorité et Opposition ? Nous avons regardé ce que les autres villes ont fait et quelque soit leur étiquette politique, les villes ont désignés des Elus de leur Majorité. »

Mr GENESTIER : « C'est dommage, nous allons vous proposer Bernard CACACE. »

Mr Le Maire : « Oui, mais moi j'ai noté le nombre de fois où Mr CACACE a voté avec moi. C'est inférieur... donc je ne peux pas considérer que Mr CACACE fait partie de la Majorité Municipale. En conclusion et pour revenir à des chose sérieuses ; je propose comme Délégués : Le Maire comme titulaire et, pour reconnaître ses qualités et sa compétence, Roger BODIN comme suppléant. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITÉ PAR 27 VOIX POUR ET 4 ABTENTIONS (Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) et APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole.

APPROUVE le principe d'adhésion de la Ville du Raincy au Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion de la Ville du Raincy au Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole et à signer les documents s'y rapportant.

DÉSIGNE un Délégué titulaire en la personne de Monsieur Le Maire, et un Délégué suppléant en la personne de Roger BODIN, Maire-Adjoint chargé des Finances.

DIT que les dépenses inhérentes à cette Délibération sont inscrites au Budget Communal 2012.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Le Maire : « Le prochain Conseil Municipal se réunira pour le vote du Budget Primitif. Il faut regarder avec attention la date car ce vote doit avoir lieu, sauf dérogation spéciale, avant le 30 Mars.

Par ailleurs, nous avons un autre petit problème sur le bâtiment de la Poste, j'en parle pour que Mr HAMMEL puisse préparer ces tracts et je l'ai déjà évoqué hier soir en Commission d'Urbanisme. La Poste réfléchit à son changement d'implantation et souhaite s'implanter en rez-de-chaussée du nouvel immeuble situé au 98bis, avenue de la Résistance. Je n'y suis pas défavorable mais, en contrepartie, je ne veux pas qu'ils laissent une friche sur l'ancienne Poste. Je souhaite que la façade du bâtiment soit conservée car elle est très belle et ce bâtiment pourrait abriter des bureaux ou des logements. L'idée est de faire une courte séance du Conseil Municipal sur ce sujet.

Un autre point concernant l'Urbanisme à l'angle de l'allée Nicolas Carnot et de l'allée de La Fontaine où se trouvent 2 petites maisons abandonnées parce qu'il y a une différence d'interprétation sur le Plan d'Occupation des Sols. On en parlera lors d'une prochaine Commission d'Urbanisme pour que vous puissiez voir ce dossier et proposer des solutions. On pourrait réaliser, à cet endroit 2 ou 3 logements aidés, toujours dans le souci de faire diminuer la pénalité induite par la Loi SRU.

Fin de la séance à 0 h 25.

Éric RAOULT
Ancien Ministre
Maire du Raincy
Député de la Seine-Saint-Denis